

| | |
|--|----|
| I.2. Volet terrestre | 2 |
| I.2.1. Les habitats terrestres | 2 |
| I.2.1.1. Source de données sur les habitats terrestres | 2 |
| I.2.1.2. Les habitats terrestres de la DHFF dans le site Natura 2000 | 2 |
| I.2.1.2.1. Grands types de milieux | 3 |
| I.2.1.2.2. Habitats d'intérêt communautaire..... | 7 |
| Les hauts de plage et les cordons de galets : | 7 |
| Les falaises maritimes : | 8 |
| Les prairies : | 9 |
| Les zones humides : | 10 |
| Les vases salées : | 13 |
| Les dunes : | 15 |
| Les forêts : | 18 |
| Les landes : | 20 |
| Synthèse : | 26 |
| Leurs représentativités : | 26 |
| I.2.1.3. Fonctionnalités écologiques | 26 |
| Les falaises maritimes : | 27 |
| Les hauts de plage et les cordons de galets : | 27 |
| Les dunes : | 27 |
| Les vases salées : | 28 |
| Les landes : | 28 |
| Les prairies : | 28 |
| Les zones humides : | 29 |
| Les forêts : | 29 |
| I.2.1.4. Etat de conservation des habitats | 29 |
| I.2.1.5. Les menaces potentielles..... | 36 |
| I.2.1.4.1. Menaces naturelles | 36 |
| I.2.1.4.2. Menaces anthropiques..... | 36 |

I.2. Volet terrestre

I.2.1. Les habitats terrestres

I.2.1.1. Source de données sur les habitats terrestres

Les deux sources de données les plus utilisées pour rédiger cet état des lieux, sont le Formulaire Standard de Données de la ZSC (FSD) du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel, et le rapport du bureau d'études TBM environnement.

L'une des sources de données principales sur les habitats terrestres est le rapport rédigé en 2018 par le bureau d'études TBM environnement (TBM Environnement, 2018). L'inventaire et la cartographie des habitats ont été réalisés entre 2017 et 2018. Cette analyse de terrain a permis d'affiner les connaissances sur les communes de Pléboulle, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo non cartographiées depuis l'extension de 2008. De même, l'état des connaissances a été également revu sur le périmètre Natura 2000 d'origine. En effet, des études et des suivis ont été réalisés par des bureaux d'études et des chercheurs depuis les années 70 sur le territoire qui deviendra plus tard la zone Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Certains de ces documents portent sur l'intégralité des habitats présents sur le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel (Rozé *et al.*, 2000 ; Bioret *et al.*, 2014), d'autres étudient des habitats plus spécifiques présents sur ces deux sites comme les habitats de falaises (Caillon, 2014 ; Sawtschuk, 2010). Les habitats de forêt littoral sur le site Natura 2000 ont également été étudiés (Gehu et Gehu-Franck, 1985). Pour finir, certaines études ciblent des sites précis du territoire Natura 2000, notamment les habitats du Cap d'Erquy (CERA-Environnement, 2006 ; TBM environnement, 2008 ; Ouest am, 2010 et 2011 ; Le Mercier, 2009 ; Almeras, 1984), les landes du Cap Fréhel (Camberlein *et al.*, 2008 ; Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, 1993 ; Esnault *et al.*, 2001 ; Rozé, 1987 ; Yvonnick, 1997 ; Ville, 1995) ou encore les habitats de prés salés de l'estuaire de l'Islet (Gehu et Gehu, 1975) et de la Baie de la Fresnaye (Gehu, 1979 ; Fleury, 1977 ; Bioret *et al.*, 2016). En plus de son plan de gestion, un Diagnostic phytoécologique a été réalisé sur le périmètre de l'ENS de la Vallée du Moulin de la mer par le bureau d'études SETUR (SETUR, 2002). Ce site fait également partie d'une étude phytosociologique plus large sur une partie de la Baie de la Fresnaye comprise entre l'ouest de la Pointe Saint-Efficace à l'est du Port Saint-Jean (Chalumeau *et al.*, 2014).

Le rapport du bureau d'études TBM environnement étant postérieur au FSD, ses données sont ainsi plus récentes, et il a permis d'inventorier un territoire non inventorié jusqu'à ce jour (8 habitats d'intérêt communautaire en plus identifiés par rapport au FSD), il est donc plus fiable. La méthode d'inventaire et de cartographie suit les recommandations du cahier des clauses techniques particulières fourni par la DREAL (version de septembre 2016). Ce dernier impose l'utilisation de la méthode de cartographie des végétations des sites Natura 2000 développée par le Conservatoire Botanique National de Brest (Hardegen, 2014). Les données récoltées sur le terrain ont été intégrées dans un Système d'Information Géographique. L'exploitation de cette Base d'Informations Géographiques a permis l'édition des cartes de végétations et des cartes thématiques.

I.2.1.2. Les habitats terrestres de la DHFF dans le site Natura 2000

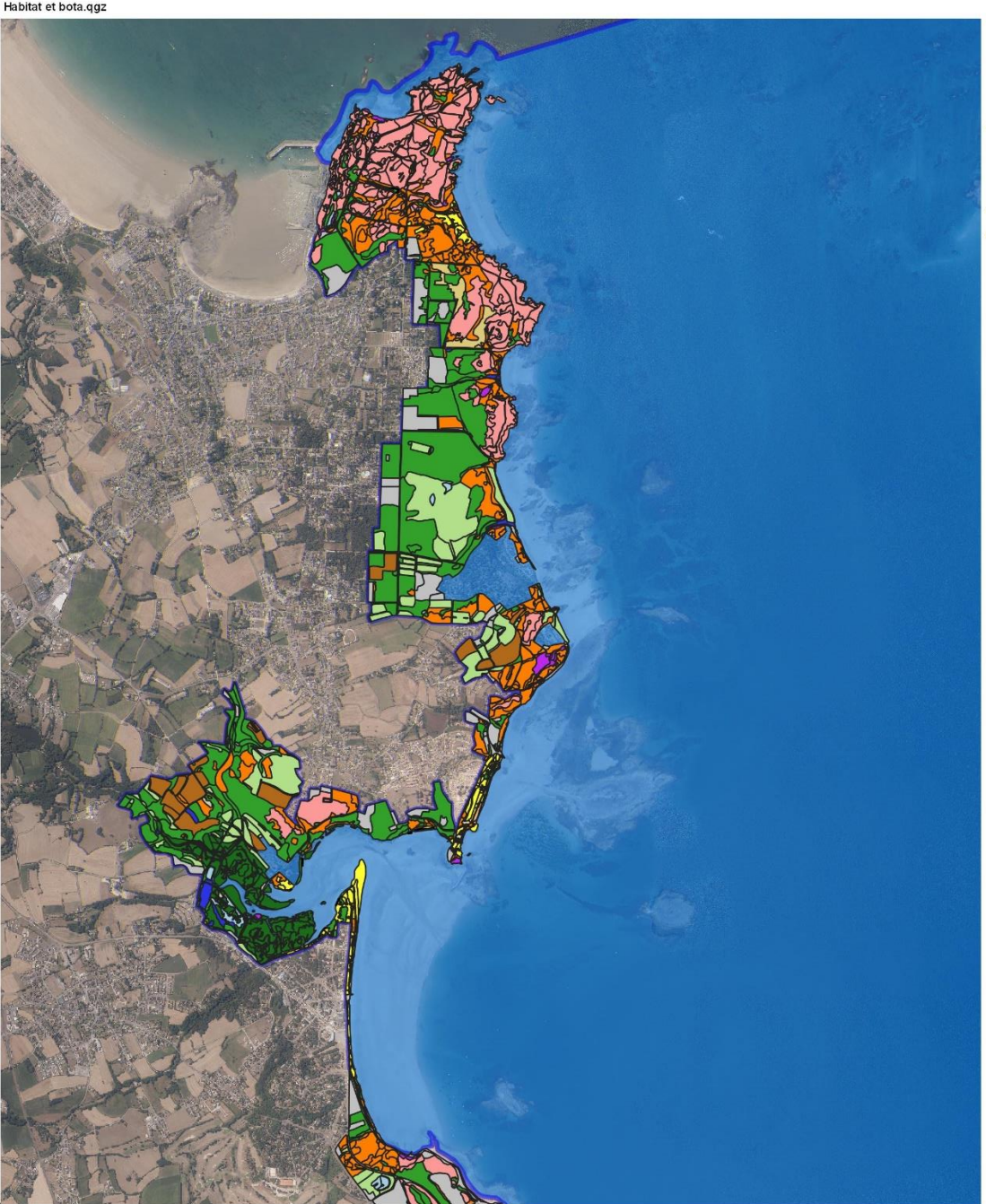
Les prospections réalisées par le bureau d'études TBM environnement sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel ont permis de recenser des assemblages de végétations caractérisant 169 habitats, et 5 milieux non végétalisés (sols nus ou roches nues, sables nus ou vases nues, carrières, habitations, chemins, routes et parkings).

I.2.1.2.1. Grands types de milieux















Les différentes unités de végétation ont été regroupées sous des appellations cartographiques afin de produire la carte des grands types de milieux, dont les surfaces correspondantes sont présentées ci-dessous (Tableau 1, Carte 1, Carte 2 et Carte 3).

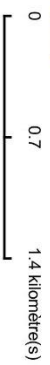
Tableau 1 : Répartition (en ha et en %) des surfaces par grands types d'habitats

| Code couleur | Grands types de milieux | Surface (en ha) | Surface (en %) |
|--------------|--|-----------------|----------------|
| | Boisements | 401,44 | 22,36 |
| | Landes et pelouses associées | 300,10 | 16,72 |
| | Fourrés et ourlets | 289,55 | 16,13 |
| | Cultures | 227,82 | 12,69 |
| | Prairies | 200,19 | 11,15 |
| | <i>Autres</i> | <i>139,52</i> | <i>10,77</i> |
| | Végétations dunaires | 77,25 | 4,30 |
| | Végétations des prés salés | 60,49 | 3,37 |
| | Végétations des falaises maritimes | 19,13 | 1,07 |
| | Secteurs sans végétations | 9,69 | 0,54 |
| | Eaux libres | 9,35 | 0,52 |
| | Roselières et mégaphorbiaies | 5,31 | 0,30 |
| | Végétations de hauts de plage et cordons de galets | 1,41 | 0,08 |
| | Total | 1795,29 | 100,00 |



Grands types de milieux

-  Milieux autres
-  Milieux boisés
-  Cultures
-  Milieux en eaux libres
-  Fourrés et ourlets
-  Landes et pelouses associées
-  Roselières et Mégaphorbiaies
-  Milieux prairiaux
-  Végétations de falaises maritimes
-  Végétations dunaires
-  Végétations des prés salés
-  Végétations de hauts de plage et cordons de galets
-  Secteurs sans végétations
-  Périmètre Natura 2000

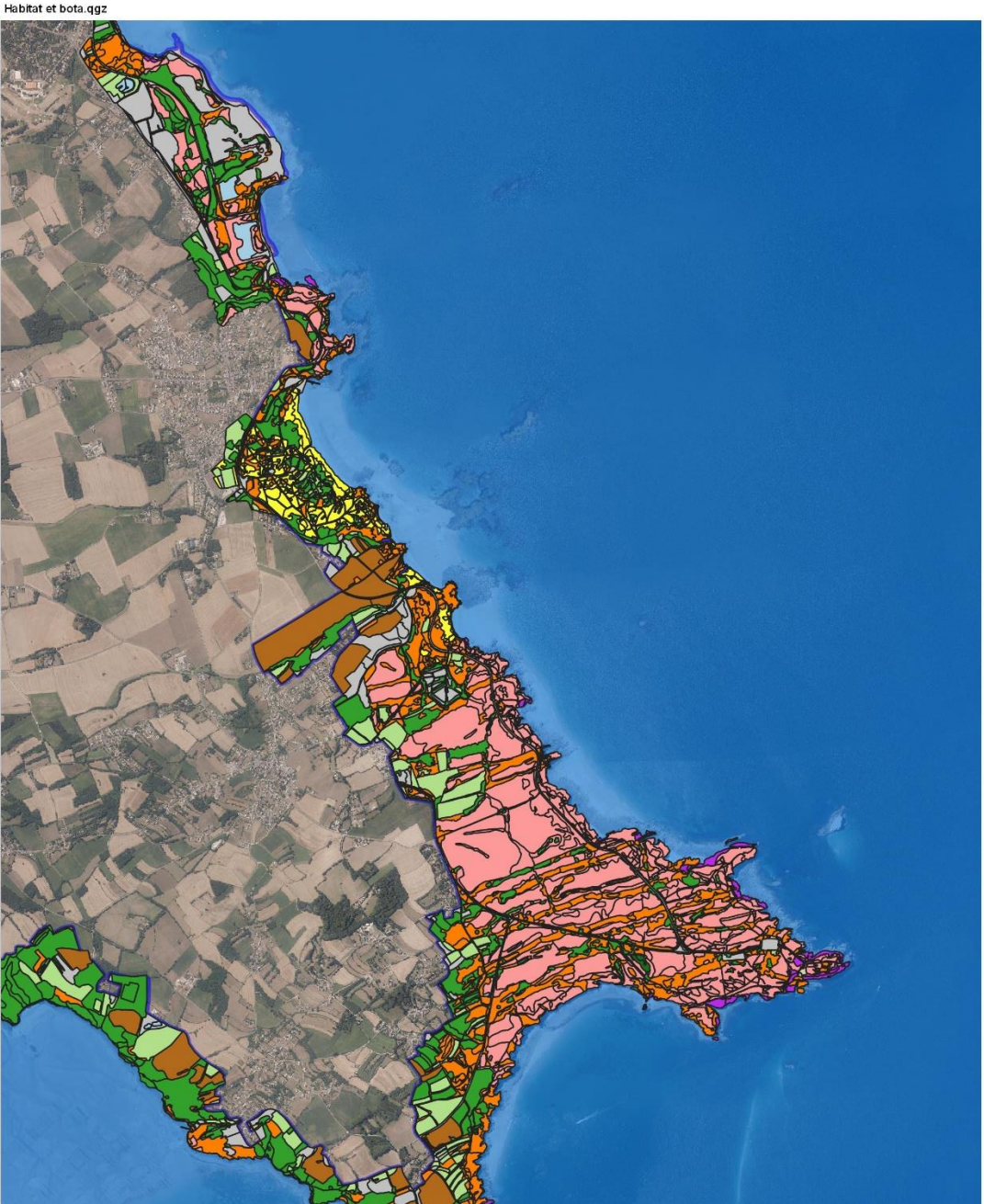


Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD/AAP, 2020
- Département, Commune, BD/TOPO/IGN
- Habitats : Bureau d'études ISM






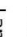
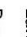
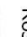

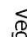

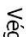
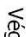
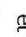
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1990

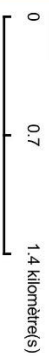


Carte 1 : Intégralité des milieux de la zone Natura 2000 du Cap d'Erquy à l'Est de Sables d'Or les pins



Grands types de milieux

-  Milieux autres
-  Milieux boisés
-  Cultures
-  Milieux en eaux libres
-  Fourrés et ourlets
-  Landes et pelouses associées
-  Roselières et Mégaphorbiaies
-  Milieux prairiaux
-  Végétations de falaises maritimes
-  Végétations dunaires
-  Végétations des prés salés
-  Végétations de hauts de plage et cordons de galets
-  Secteurs sans végétations
-  Périmètre Natura 2000



Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD AMR, 2020
- Département, Commune : BD TOPO IGN
- Habitats : Bureau d'études T&M

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IGA GRS 1980



Carte 2 : Intégralité des milieux de la zone Natura 2000 de l'Est de Sables d'Or les pins à l'Est de l'Anse des Sévigné

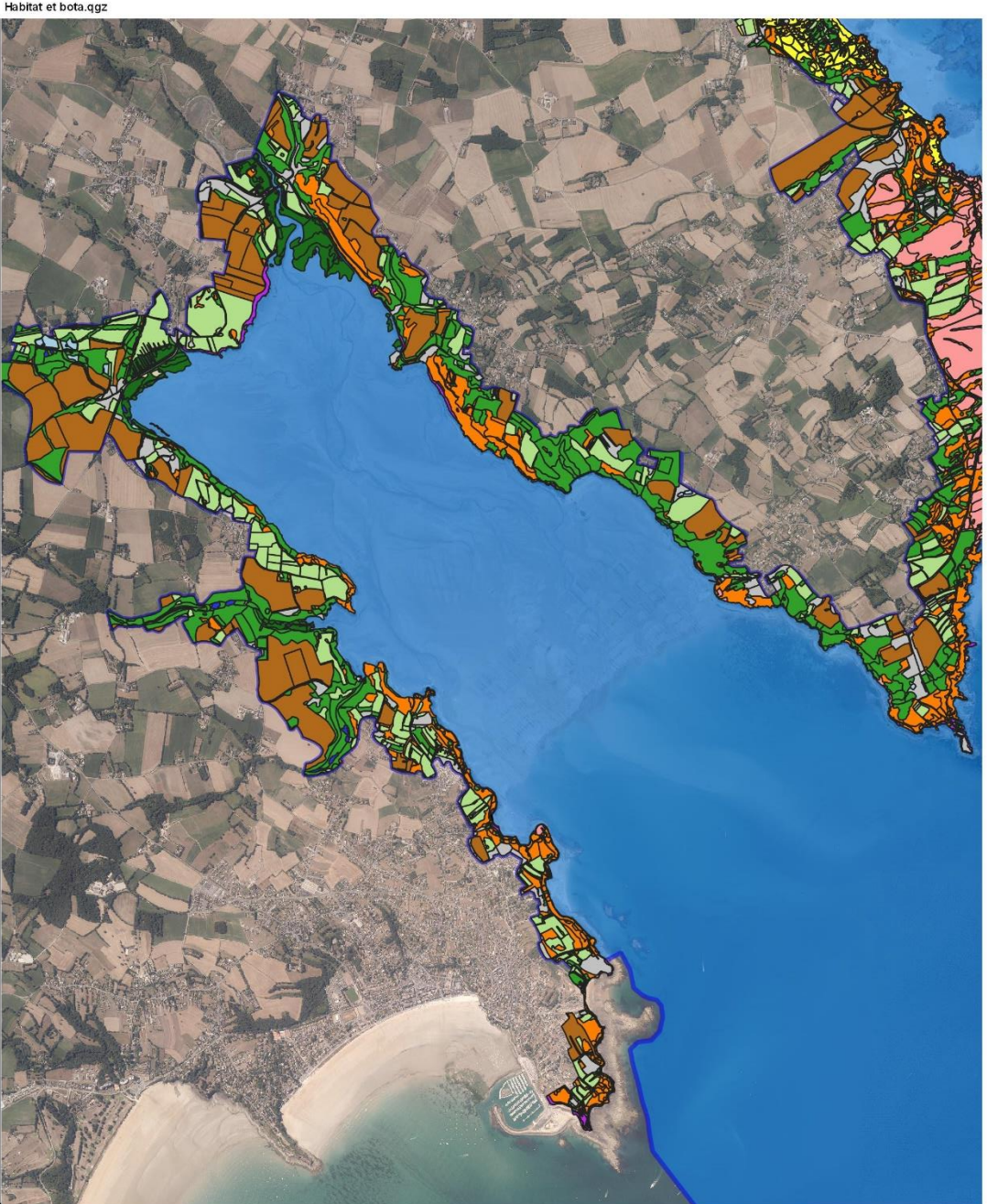


Grand type de milieux de la zone Natura 2000
Baie de la Fresnaye

DOCUMENT DE TRAVAIL

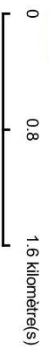


EDITEE LE : **14/08/2020**



Grands types de milieux

- Milieux autres
- Milieux boisés
- Cultures
- Milieux en eaux libres
- Fourrés et ourlets
- Landes et pelouses associées
- Roselières et Mégaphorbiaies
- Milieux prairiaux
- Végétations de falaises maritimes
- Végétations dunaires
- Végétations des prés salés
- Végétations de hauts de plage et cordons de galets
- Secteurs sans végétations
- Périmètre Natura 2000



Sources des données :
 - Sites N2000 : BD ALP, 2020
 - Département, Commune : BD TOPO IGN
 - Habitats : Bureau études TRM
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / I46 GRS 1980



Carte 3 : Intégralité des milieux de la zone Natura 2000 de l'Est de de l'Anse des Sévignés jusqu'à la Pointe de la Corbière

I.2.1.2.2. Habitats d'intérêt communautaire

L'ensemble du site Natura 2000 abrite 587,8 ha d'habitats d'intérêt communautaire, soit 32,7 % de la partie terrestre du site. La zone Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel comprend sept grandes unités écologiques d'habitats d'intérêts communautaires, les hauts de plage et les cordons de galets (0,16%), les milieux humides (0,19%), les prairies (3,96%), les falaises maritimes (4,13%), les estuaires (9,9%), les milieux dunaires (15,06%), les forêts (17,68%) et les landes (48,90%).

Les hauts de plage et les cordons de galets :



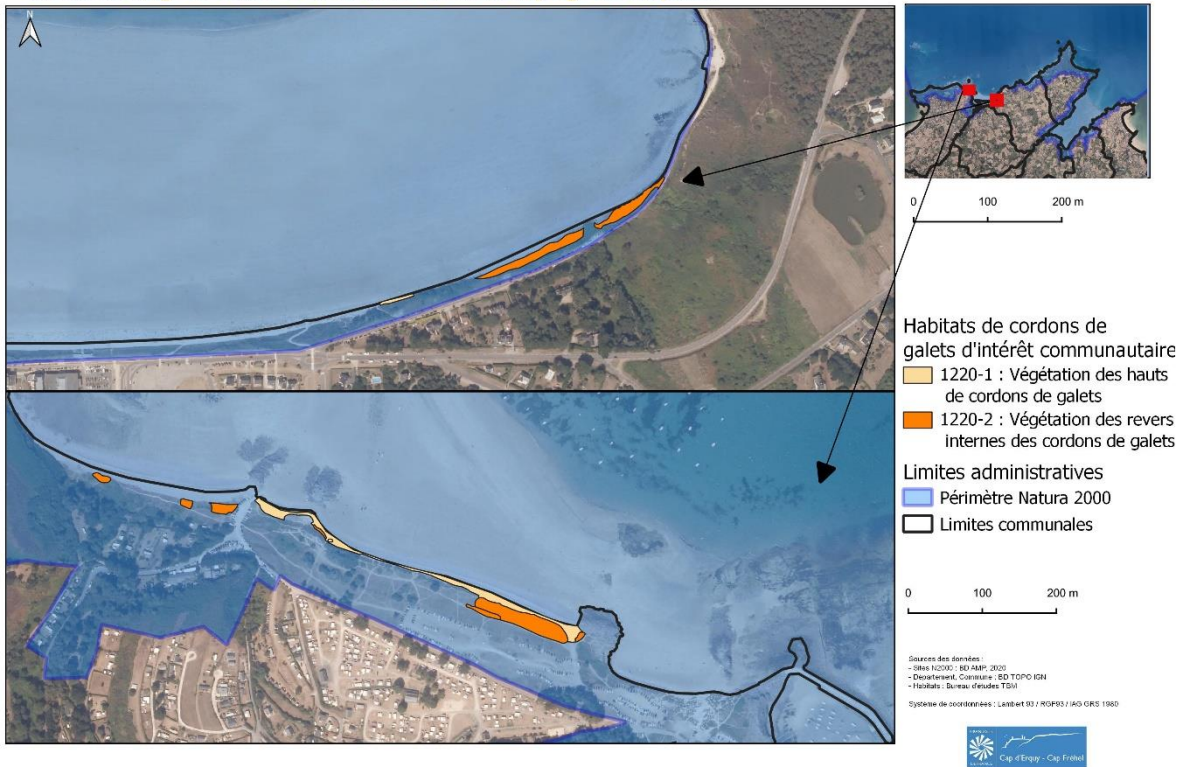
Les habitats de hauts de plage et les cordons de galets sont des habitats pionniers qui sont soit temporaires étant constitués de végétations annuelles dans des situations propices à leur développement, soit présents toute l'année étant constitués de végétations vivaces. On les retrouve soit à l'étage médiolittoral, c'est-à-dire qu'ils peuvent être tantôt submergés, tantôt immergés, et sont compris dans la zone de balancement des marées telles les végétations de grèves sablo-graveleuses ; soit à l'étage supralittoral où ils ne sont pas recouverts par la mer lors des grandes marées tels les sommets

et les revers de cordons de galets, cependant l'influence maritime reste forte. Les espèces végétales présentes dans ces milieux sont en partie constituées des plantes annuelles (l'Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*)) et en partie des plantes vivaces (La Criste marine (*Crithmum maritimum*), Chou marin (*Crambe maritima*), Silène marines (*Silene uniflora*), ...). Ces espèces ont chacune développé des adaptations afin de survivre à l'instabilité du milieu et aux conditions abiotiques difficiles. En effet, au cours des tempêtes hivernales, le substrat peut être remanié. Ainsi, l'habitat ne présente pas de dynamique particulière mais une grande capacité à se régénérer. Dégradé par une tempête, celui-ci se reconstituera naturellement, agissant comme un frein à l'érosion littorale.

Ces habitats abritent des espèces végétales protégées au niveau national comme le Chou marin (*Crambe maritima*). De même, une sous-espèce remarquable de grillon, le Grillon manchois (*Pseudomogoplistes vicentae septentrionalis*), est inféodée à ces habitats. Des espèces remarquables de limicoles inscrites à la Directive Oiseaux peuvent y nicher mais il n'en a pas été fait état localement.

Les milieux de hauts de plage et de cordons de galets sont représentés par deux habitats inscrits à la Directive Habitats Faunes Flores. La végétation des hauts cordons de galets (code Natura 2000 : 1220-1) n'est présente que sur la plage Saint-Michel aux Hôpitaux sur la commune d'Erquy. Alors que la Végétation des revers internes des cordons de galets (code Natura 2000 : 1220-2) est présente au même endroit ainsi qu'à l'est de la plage de Sables-d'Or-les-Pins sur la commune de Fréhel (Carte 4).

Les milieux de hauts de plage ne sont représentés sur la zone Natura 2000 que par l'habitat de Laisses de mer sur substrat vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord (code Natura 2000 : 1210-1). Il s'agit d'un habitat pionnier, à caractère temporaire, observable de la fin du printemps aux premières gelées automnales.



Carte 4 : Milieux de cordons de galets inscrits à la DHFF du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Les falaises maritimes :



Une falaise est caractérisée par trois éléments essentiels, un plateau ou une pente légère au sommet, un pédiment à la base et entre les deux une partie verticale, la paroi (Larson *et al.*, 2000)

En raison des très fortes contraintes écologiques, ces habitats abritent des végétations permanentes et spécialisées qui ne présentent pas de dynamique particulière hors perturbation humaine. Ces milieux de falaises sont dits climaciques, car ils ont atteint le stade le plus progressif d'une succession écologique

et qui est stable dans les conditions environnementales existantes. Ce sont des habitats soumis à une contrainte éolienne régulière, à laquelle s'ajoute d'une part la potentielle présence de sable sur l'estran et d'autre part à une forte exposition à la houle ou aux paquets de mer. Ce sont des habitats présents à l'étage supralittoral. Cela signifie qu'ils sont situés au-dessus du niveau des eaux, mais soumis à l'influence des embruns, caractérisés par des plantes halophiles

Les végétations des pelouses aérohalines et leurs espèces floristiques caractéristiques sont spécialisées et strictement inféodées aux milieux littoraux, ce qui leur confère une forte valeur

patrimoniale. Ces habitats abritent de nombreuses espèces patrimoniales, par exemple les oiseaux marins nicheurs comme les Cormorans huppés (*Phalacrocorax aristotelis*) et les alcidés, ou des passereaux comme le Pipit maritime (*Anthus petrosus*) et le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

Les milieux de falaises maritimes sont représentés sur le site par 5 habitats différents inscrits à la Directive Habitat Faune Flore. Deux habitats sont les plus répandus et couvrent des surfaces supérieures aux autres habitats. On retrouve d'abord les Pelouses thérophytiques des falaises atlantiques (code Natura 2000 : 1230) au Cap Fréhel (Plévenon), aux falaises de la Plage de la Fosse jusqu'à la Pointe de l'Assiette (Plévenon et Fréhel), et au Cap d'Erquy (Erquy). Le second habitat est constitué des Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires (code Natura 2000 : 1230-3) que l'on peut retrouver sur les falaises de la Plage de la Fresnaye (Saint-Cast-le-Guildo), la Pointe du Groin de la Fosse (Saint-Cast-le-Guildo), Pointe Saint-Efficace (Matignon), Falaise en fond de Baie de la Fresnaye vers l'ouest de la Pointe du Crissouet (Plébouille), Pointe de Château Serein (Plévenon), Pointe de la Latte (Plévenon), Pointe de la Pie (Plévenon), Cap Fréhel de la Pointe de la Teignousse à l'Evette (Plévenon), Falaises des Plage de la Fosse et des Grèves d'en bas (Plévenon et Fréhel), Pointe de l'Assiette (Fréhel), Pointe des Châtelets (Fréhel), La Fosse Eyrand (Erquy), Falaise de la Plage du Guen (Erquy), Falaise du Cap d'Erquy (Erquy)).

Les trois autres habitats ne recouvrent qu'une très faible superficie et sont présents sur moins de localités. L'habitat de Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques (code Natura 2000 : 1230-1) est situé sur les falaises de la Plage du Lourtuais (Erquy), Pointe de l'Assiette (Fréhel), l'Evette (Plévenon), Falaises de la commune de Matignon et surtout celles de Saint-Cast-le-Guildo. Les Pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des contacts pelouses aérohalines-landes (code Natura 2000 : 1230-6) sont visibles sur les falaises du Cap d'Erquy (Erquy), Plage du Portuais (Erquy), Plage du Guen (Erquy), la Roche du marais (Fréhel), Pointe aux Chèvres (Fréhel), Pointe du Cap Fréhel (Plévenon), et des falaises de l'ouest de la Baie de la Fresnaye et du fond de la baie à l'est de la Pointe du Crissouet (Plébouille, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo). Le dernier des habitats de falaises maritimes est l'habitat des Pelouses hygrophiles des bas de falaise (code Natura 2000 : 1230-5) qui n'est présent qu'au Cap d'Erquy (Erquy) et ne recouvre qu'une faible surface.

Ces habitats sont beaucoup trop dispersés et de tailles beaucoup trop réduites du fait de sa verticalité pour pouvoir fournir une cartographie.

Les prairies :



Les milieux considérés dans cette grande unité écologique d'habitats sont des prairies humides et sèches. On les retrouve principalement dans l'étage planitiaire qui ne subit aucune influence du milieu marin.

Lorsque les prairies hygrophiles et mésophiles ne sont plus gérées, elles évoluent progressivement vers des fourrés ou des boisements. Ces milieux sont donc stables tant que la gestion continue.

Les prairies humides jouent un rôle important dans l'épuration et la rétention de l'eau. Elles constituent en outre un habitat privilégié pour de nombreux insectes, notamment certains papillons

menacés. Elles abritent souvent une flore intéressante et possèdent une valeur patrimoniale assez forte. Concernant les prairies de fauche non humides, si peu d'espèces patrimoniales floristiques sont représentées, ces prairies peu fertilisées abritent une richesse floristique favorable aux insectes. De plus, elles servent de zones d'alimentation pour certains mammifères et de terrains de chasse à de nombreux prédateurs.

Les milieux prairiaux inscrits à la Directive Habitat Faune Flore sont constitués de 3 habitats de végétations prairiales.

Les premiers habitats de végétations prairiales sont les prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques (code Natura 2000 : 6140-6) présents à côté du Camping municipal de Plévenon. Le second est quant à lui constitué des Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques (code Natura 2000 : 6410-9), habitat ne recouvrant qu'une faible surface sur le Cap d'Erquy (Carte 5). Le dernier habitat prairial est le plus représenté, il est constitué des Prairies maigres de fauche de basse altitude (code Natura 2000 : 6510) que l'on retrouve à l'arrière de la Pointe de la Mare aux Rêts (Erquy), au Sud de Lanruen (Erquy), à l'ouest de la rive de l'Islet (Erquy) (Carte 5), au Sud du Camping du Pont de l'Etang (Fréhel), à proximité du Camping de Plévenon, au Sud de l'Anse des Sévignés (Plévenon) (Carte 6), à l'Est du Frémur (Pléboulle), et entre la Plage de la Fosse et la Plage de la Fresnaye (Saint-Cast-le-Guildo) (Carte 7).

Les zones humides :



Les milieux considérés dans cette grande unité écologique d'habitats sont assez éclectiques, il comprend des zones d'eaux libres et des milieux tourbeux. On les retrouve principalement dans l'étage planitiaire qui ne subit aucune influence du milieu marin.

Les zones d'eaux libres sont souvent assez stables car le battement de nappe est très contraignant pour les autres végétaux et empêche le développement des plantes non adaptées. Cependant, suite à un assèchement ou à un atterrissement, cet habitat peut évoluer vers des

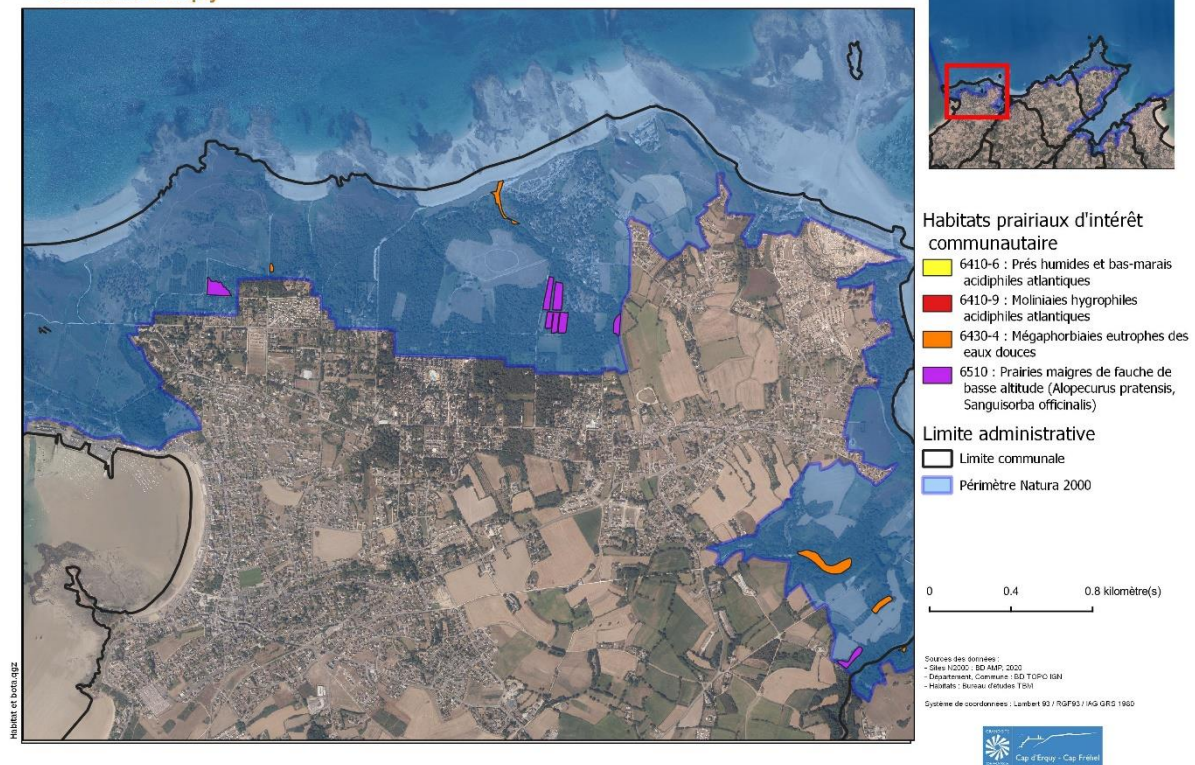
prairies humides.

Ces habitats humides jouent un rôle important dans l'épuration et la rétention de l'eau. Ils constituent en outre un habitat privilégié pour de nombreux insectes, notamment certains papillons et odonates menacés, abritent souvent une flore intéressante et possèdent une valeur patrimoniale assez forte.

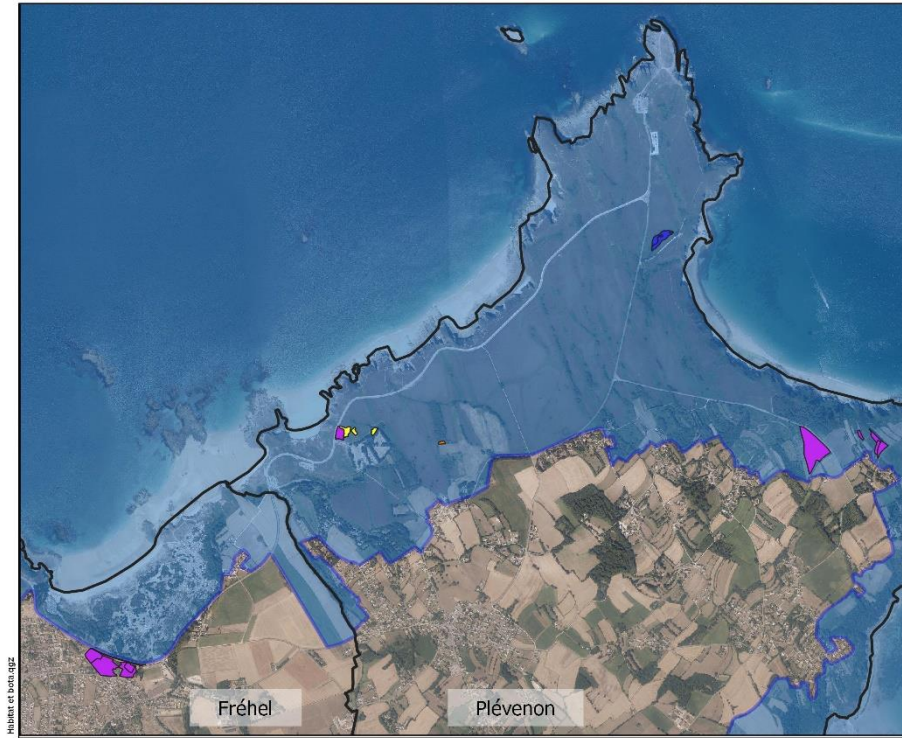
Les milieux humides inscrits à la Directive Habitat Faune Flore sont constitués de 2 habitats de mégaphorbiaies et de végétations amphibies.

Les Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (code Natura 2000 : 6430-4) est le seul habitat de mégaphorbiaies sur le site natura 2000, il est présent à l'ouest de Lanruen (Erquy), à l'Ouest de la rive de l'Islet (Erquy) (Carte 5), à la Pointe la Latte (Plévenon), à la Pointe de Château serein (Plévenon) (Carte 6), à proximité de la Ville Nieux (Fréhel), au Sud de Port à la duc (Matignon), le long de la rivière du Clos (Matignon) et à l'Ouest du Kermiton (Saint-Cast-le-Guildo) (Carte 7). Le dernier habitat est constitué des Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions

atlantiques (code Natura 2000 : 3110-1) qui est seulement présent à proximité de la Pointe de la Teignousse (Carte 6).



Carte 5 : Milieux Prairiaux du Cap d'Erquy à l'estuaire de l'Islet inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Habitats prairiaux et humides d'intérêt communautaire

- 3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques
- 6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
- 6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques
- 6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Limites administratives

- ▭ Limites communales
- ▭ Périmètre Natura 2000

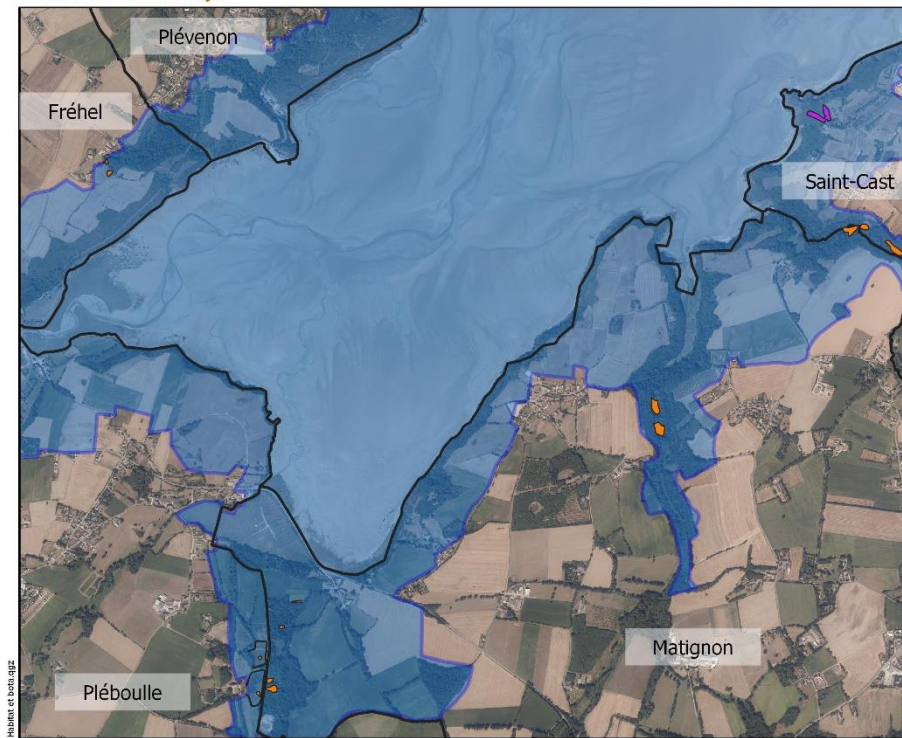
0 0.5 1 kilomètre(s)

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD NAT2000
- Département, Commune : BD TOP20 IGN
- Habitats : Banque des données T201

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / AG GRS 1980



Carte 6 : Milieux Prairiaux et humides de Fréhel et du Cap Fréhel inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Habitats prairiaux d'intérêt communautaire

- 6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
- 6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques
- 6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Limite administrative

- ▭ Limite communale
- ▭ Périmètre Natura 2000

0 0.4 0.8 kilomètre(s)

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD NAT2000
- Département, Commune : BD TOP20 IGN
- Habitats : Banque des données T201

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / AG GRS 1980



Carte 7 : Milieux humides et prairiaux de la Baie de la Fresnaye inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

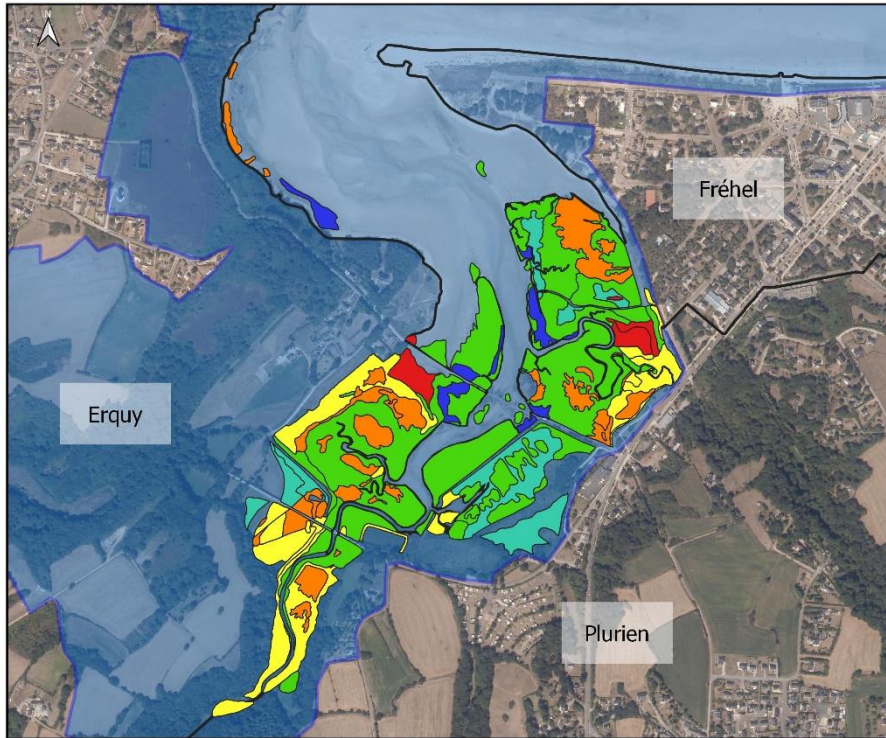
Les vases salées :



Ces milieux sont principalement constitués de végétation herbacée et ligneuse basse et vivace, à recouvrement parfois important, souvent regroupés sous l'appellation de prés salés. L'habitat ne présente pas de dynamique particulière du fait des contraintes liées à l'eau salée et au balancement des marées caractéristiques de l'étage médiolittoral. Les végétations des vases salées contribuent à la fixation des sédiments fins en fonds de Baie pour le site Cap d'Erquy - Cap Fréhel aussi appelé rias sur la côte sud, et abers sur la côte nord.

Le cortège floristique et la richesse d'espèces animales sont souvent assez pauvres à cause des variations relativement importantes et imprévisibles de la salinité, des marées et de la turbidité. Cependant, on y trouve une diversité faible capable de supporter des périodes régulières d'assèchements prolongées et de forte concentration de sel. Cependant cette faible diversité s'accompagne par une abondance et une biomasse généralement très élevée (Meire *et al.*, 2005). Ce qui en fait un lieu de nourrissage pour certaines espèces d'oiseaux.

7 habitats inscrits à la Directive Habitat Faune Flore sont présents sur la zone Natura 2000. Sur ces 7 habitats, 4 se retrouvent dans les estuaires majeurs de la zone, l'estuaire de l'Islet, l'estuaire du Frémur, l'estuaire du Rat et l'estuaire du Clos. Ces habitats sont les Prés salés du bas schorre (code Natura 2000 : 1330-1), les Prés salés du schorre moyen (code Natura 2000 : 1330-2), les Prés salés du haut schorre (code Natura 2000 : 1330-3) et les Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée (code Natura 2000 : 1330-5). Les 3 autres habitats ne sont présents chacun que dans 2 des 4 estuaires. Les Salicorniaies des bas niveaux (code Natura 2000 : 1310-1) ne sont présentes que sur les estuaires du Frémur et du Rat. Le dernier habitat de salicorniaies, les Salicorniaies des hauts niveaux (code Natura 2000 : 1310-2), est représenté dans l'estuaire de l'Islet et l'estuaire du Rat. Pour finir, les Prés salés du contact haut schorre/dune (code Natura 2000 : 1330-4) ne sont présents que dans les deux plus grands estuaires, ceux de l'Islet et du Frémur (Carte 8 et Carte 9).



Milieux d'estuaires d'intérêt communautaire

- 1310-1 : Salicorniales des bas niveaux (haute slikke atlantique)
- 1310-2 : Salicorniales des hauts niveaux (schorre atlantique)
- 1330-1 : Prés salés du bas schorre
- 1330-2 : Prés salés du schorre moyen
- 1330-3 : Prés salés du haut schorre
- 1330-4 : Prés salés du contact haut schorre/dune
- 1330-5 : Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

Limites administratives

- Limites communales
- Périmètre Natura 2000

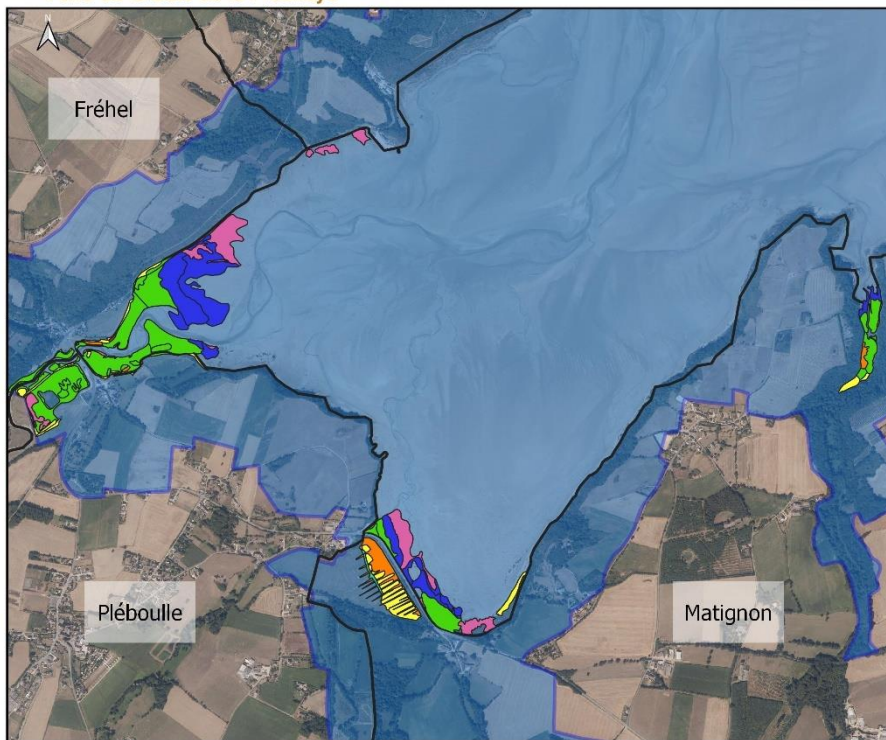
0 0.1 0.2 kilomètre(s)

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD NPN 2000
- Département, Communes : BD TOPO IGN
- Habitats : Bureau d'études T&H

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / AG-GRS 1980



Carte 8 : Milieux d'estuaires de l'estuaire de l'Islet inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Milieux d'estuaires d'intérêt communautaire

- 1310-1 : Salicorniales des bas niveaux (haute slikke atlantique)
- 1310-2 : Salicorniales des hauts niveaux (schorre atlantique)
- 1330-1 : Prés salés du bas schorre
- 1330-2 : Prés salés du schorre moyen
- 1330-3 : Prés salés du haut schorre
- 1330-4 : Prés salés du contact haut schorre/dune
- 1330-5 : Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

Limites administratives

- Limites communales
- Périmètre Natura 2000

0 0.3 0.6 kilomètre(s)

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD NPN 2000
- Département, Communes : BD TOPO IGN
- Habitats : Bureau d'études T&H

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / AG-GRS 1980



Carte 9 : Milieux d'estuaires de la Baie de la Fresnaye inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

Les dunes :



Les dunes côtières sont des reliefs éoliens qui se développent dans des situations côtières où une grande quantité de sédiments lâches (sable) est disponible pour être transportée à l'intérieur des terres par les vents (Martinez et Psuty, 2004). Ce sont des milieux qui sont souvent remaniés lors des tempêtes ou à cause de la fréquentation. La dynamique de la végétation dépend du type de milieu dunaire et donc de la fixation du sable, il peut ne pas avoir de dynamique particulière si les contraintes naturelles sont suffisantes, ou il peut également tendre vers un embroussaillage

en cas d'arrêt de gestion. On les retrouve à l'étage supralittoral, ils sont donc soumis à l'influence des embruns.

Ces accumulations de sables pour partie coquilliers dans les terres, se sont produites pendant les dernières périodes de glaciation. C'est un stock de sable piégé depuis lors et non renouvelable. Seul le front de mer subit un cycle de remobilisation et re-déposition au gré des saisons.

Différents stades peuvent être distingués dans l'évolution des dunes (Figure 1). Ces zones correspondent souvent à une séquence de succession (McLachlan, 1991). Elles peuvent être caractérisées par la présence d'espèces patrimoniales, on y trouve notamment des plantes adaptées aux conditions de vents, d'ensablements, d'embruns et de sécheresse estivale. Le Panicaut marin (*Eryngium maritimum*) est l'espèce patrimoniale emblématique de ces milieux, tout particulièrement de la dune mobile. La dune grise sera quant à elle le milieu de nombreuses d'orchidées.

8 habitats dunaires inscrits à la Directive Habitat Faune Flore sur le site d'étude. L'habitat le plus répandu est constitué des Pelouses vivaces calcicoles arrière-dunaire (code Natura 2000 : 2130-3) qui sont présents sur les dunes de la Plage du Lourtauais (Erquy), du Portuais (Erquy), du Guen (Erquy), de la Fosse Eyrand (Erquy), les Hôpitaux (Erquy), de Sables-d'Or-les-Pins (Fréhel), de l'Anse du Croc (Fréhel), des Grèves d'en bas (Fréhel et Plévenon) et de la Fosse (Plévenon). Les Dunes mobiles à *Ammophila arenaria subsp. Arenaria* des côtes atlantiques (code Natura 2000 : 2120-1) et les Dunes côtières fixées à végétation herbacée (code Natura 2000 : 2130) sont présents sur les dunes de la Plage du Lourtauais (Erquy), du Portuais (Erquy), du Guen (Erquy), les Hôpitaux (Erquy), de Sables d'Or les Pins (Fréhel), de l'Anse du Croc (Fréhel), des Grèves d'en bas (Fréhel et Plévenon) et de la Fosse (Plévenon). Le quatrième habitat le plus représenté est l'Ourlet thermophiles dunaires (code Natura 2000 : 2130-4) que l'on retrouve au niveau des dunes de la Plage de la Fosse (Plévenon), les Hôpitaux (Erquy), la Fosse Eyrand (Erquy) et le Lourtauais (Erquy). Les autres habitats ne sont présents qu'à une seule localisation. Les Dunes mobiles embryonnaires atlantiques (code Natura 2000 : 2110-1) ne sont présentes qu'à la Flèche dunaire de Sables-d'Or-les-Pins. La Plage des Hôpitaux est le seul lieu où les Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche (code Natura 2000 : 2130-1) sont présentes. Les Bas-marais dunaires (code Natura 2000 : 2190-3) sont présents entre la Plage du Lourtauais et du Portuais. Le dernier habitat, Roselières et cariçaias dunaires (code Natura 2000 : 2190-5) est présent très ponctuellement à Erquy, le long d'un chemin au sud de la plage du Lourtauais et de la plage du Portuais sur de très faible superficie (Carte 10, Carte 11 et Carte 12).

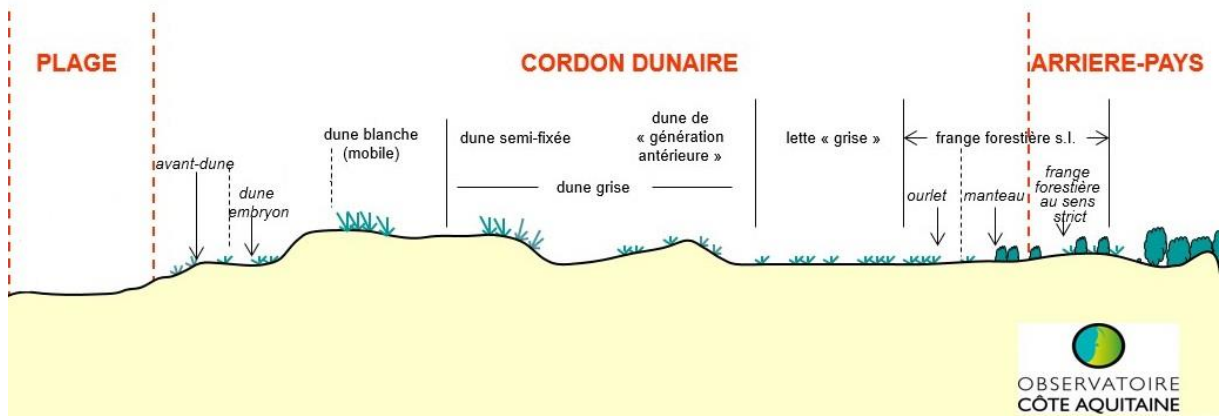
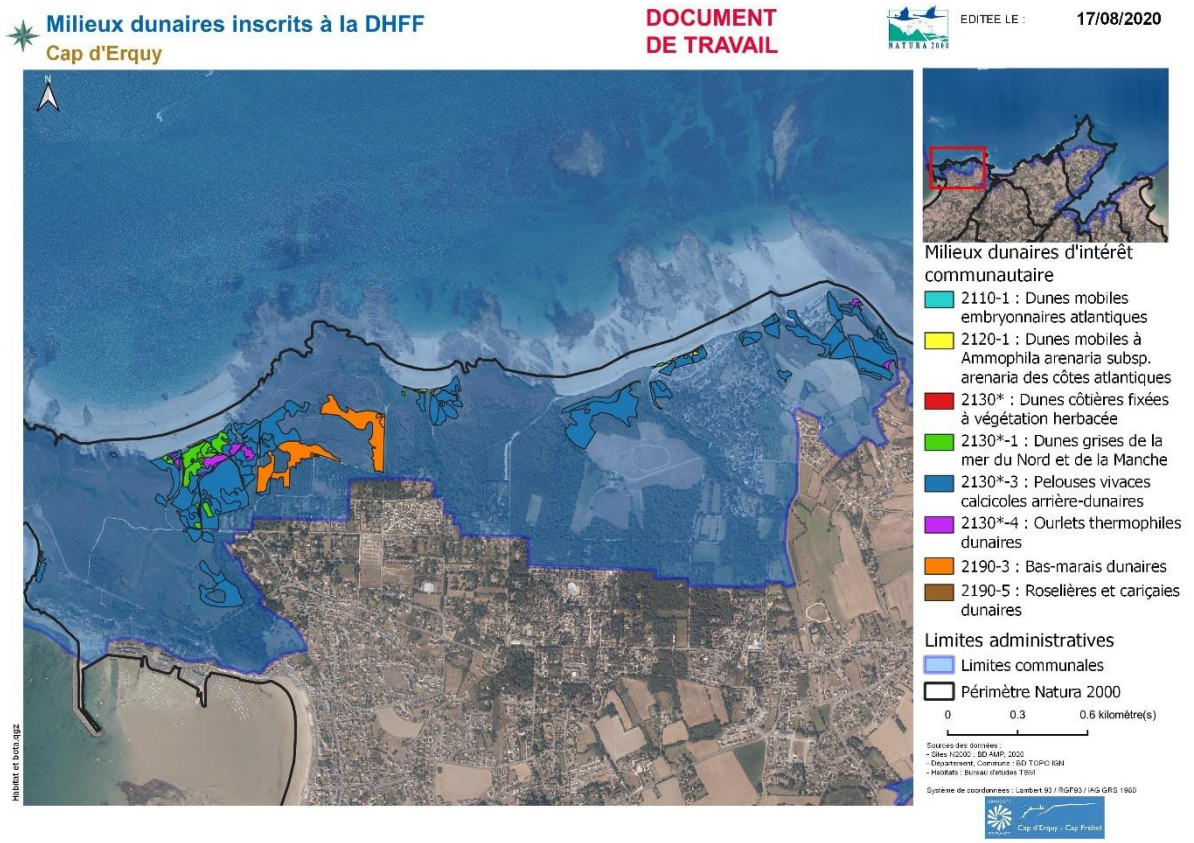
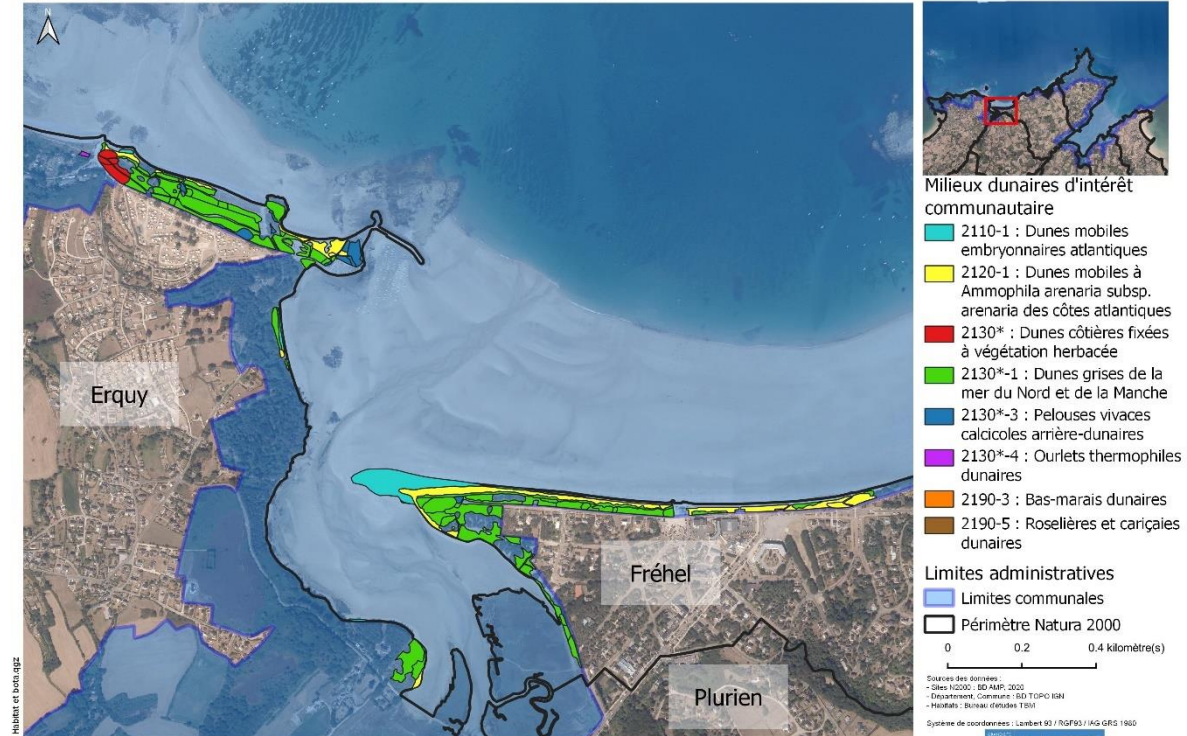


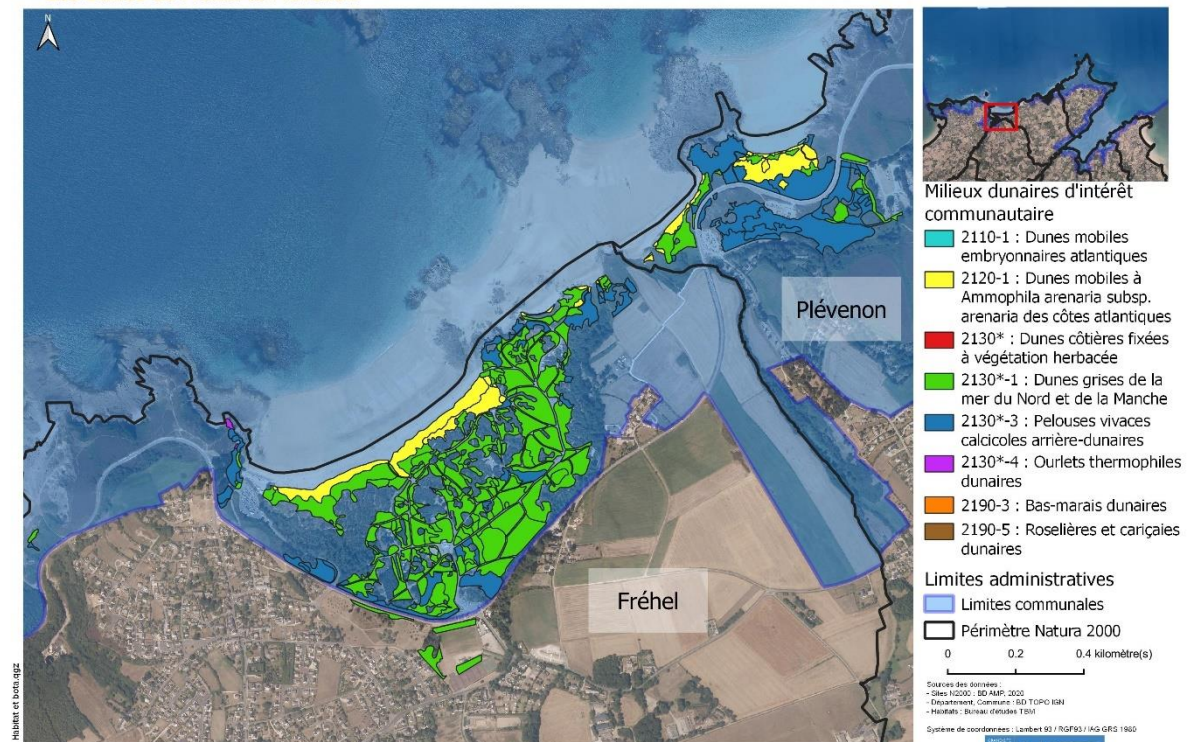
Figure 1 : Evolution d'une dune. Adaptation <https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/evolution-trait-de-cote/le-littoral-sableux-au-sud-de-lestuaire-de-la-gironde-genese-et-evolution/>



Carte 10 : Milieux dunaires de la commune d'Erquy inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Carte 11 : Milieux dunaires des Hôpitaux et de Sables-d'Or-les-Pins inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Carte 12 : Milieux dunaires de Fréhel et Plévenon inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

Les forêts :



Les boisements sont des stades terminaux de l'évolution de la végétation, hors action de gestion forestière, ces milieux finissent par se stabiliser et n'évoluent plus. L'absence d'évolution permet alors de les qualifier de milieux climaciques. Les forêts se caractérisent par des arbres hauts et un sous-bois forestier parfois denses avec des arbustes et des plantes herbacées. Ces milieux sont présents dans l'étage planitiaire où l'influence de la mer est peu ou pas présente.

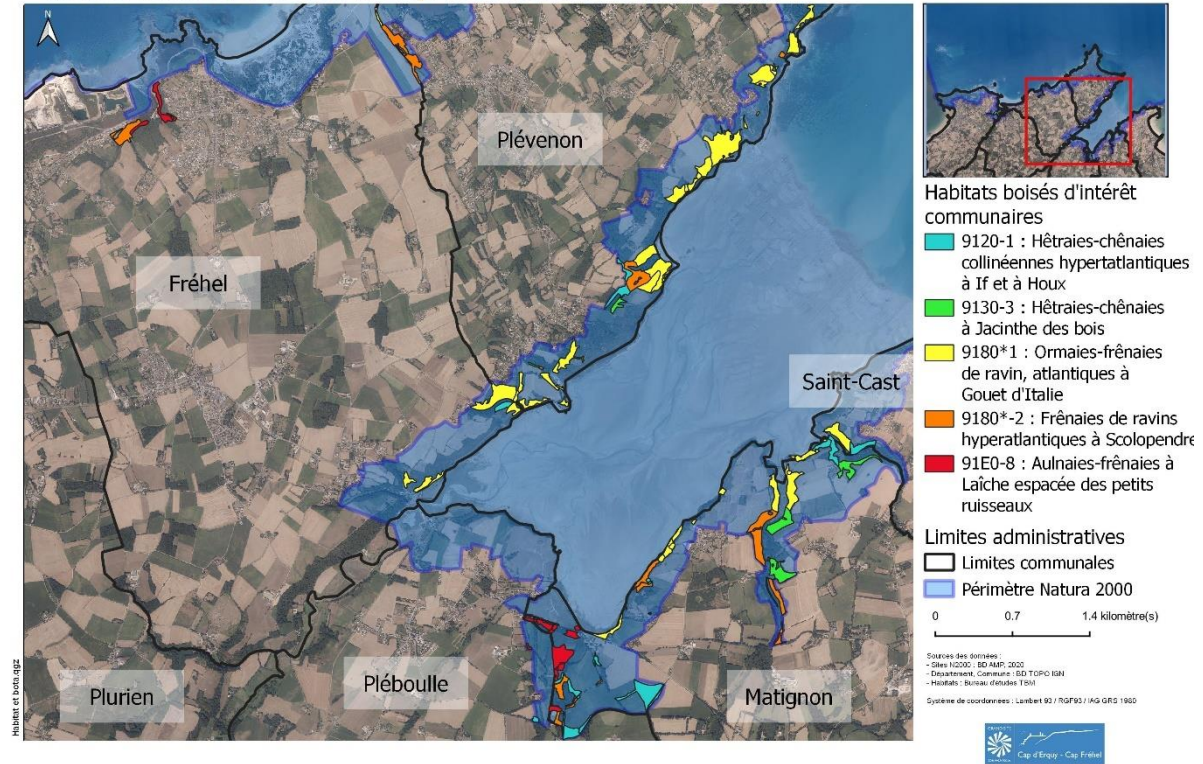
Les boisements sont des zones d'accueil pour la faune, notamment l'avifaune, les mammifères, les invertébrés, Il s'agit d'un habitat important qui offre de multiples niches écologiques.

5 habitats boisés inscrits à la Directive Habitat Faune Flore sur le site Natura 2000. Les deux habitats boisés les plus répandus sont des habitats prioritaires. L'habitat d'Ormaies-frênaies de ravin atlantiques à Gouet d'Italie (code Natura 2000 : 9180*-1) est présent sur la rive Est et Ouest de l'Islet (Erquy et Plurien), le long de la rue des vaux (Plévenon), et à l'Ouest et l'Est de la Baie de la Fresnaye (Fréhel, Plévenon, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo). Le second habitat prioritaire, l'habitat de Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (code Natura 2000 : 9180*-2) est présent aux mêmes localités ainsi qu'au lieu-dit La carquois et au sud-est de la Baie de la Fresnaye. Parmi les trois autres habitats non prioritaires, l'habitat d'Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux (code Natura 2000 : 91E0-8) recouvre le plus de surface. Cet habitat se situe à l'Est du marais de l'Islet (Plurien), au lieu-dit La Carquois (Fréhel), ainsi qu'au Sud-Est de la Baie de la Fresnaye (Plébouille et Matignon). Les habitats les moins représentés sont les Hêtraies-chênaies collinéennes hyperatlantiques à If et Houx (Code Natura 2000 : 9120-1) que l'on retrouve sur les deux rives du Kermiton (Matignon et Saint-Cast-le-Guildo) et au Sud-Ouest de la Baie de la Fresnaye (Matignon) et les Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (Code Natura 2000 : 9130-3) présent au sud-ouest des Landes de Beaumont (Erquy), sur la rive Est du Clos (Matignon), sur la rive Ouest du Kermiton (Matignon) et à l'Ouest de la Baie de la Fresnaye (Plévenon et Fréhel) (Carte 13 et Carte 14).

En dehors de ces habitats d'intérêts communautaires, un habitat boisé d'intérêt patrimonial régional est présent sur le site, la Chênaie littorale à Garance (*Rubio peregrinae* - *Quercetum roboris*) (COR 41.52 / EUNIS G1.82). Cet habitat a été ciblé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne dans un Guide des Milieux d'Intérêt patrimonial (Rolland et Buchet, 2011). C'est un habitat résiduel et rare, qui couvre des surfaces réduites. Ces forêts littorales ou sub-littorales ont été pour la plupart détruites dans le passé. Ces forêts hébergent une flore originale composée d'espèces caractéristiques des secteurs aquitains ou méditerranéens.

Habitats boisés inscrits à la DHFF

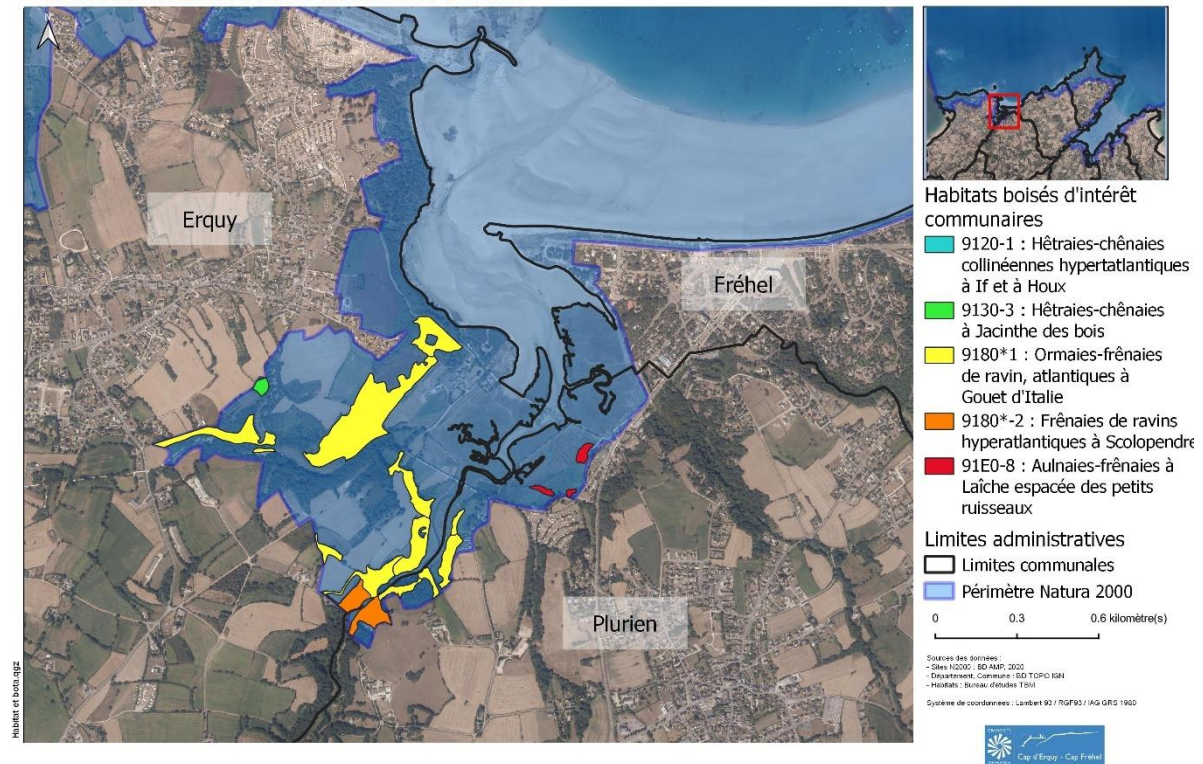
Les boisements de la Baie de la Fresnaye et de l'Ouest de Plévenon et Fréhel



Carte 13 : Milieux boisés de la Baie de la Fresnaye et de l'Ouest de Plévenon et Fréhel inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

Habitats boisés inscrits à la DHFF

Les boisements des côteaux de l'estuaire de l'Islet



Carte 14 : Milieux boisés de l'estuaire de l'Islet inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

Les landes :



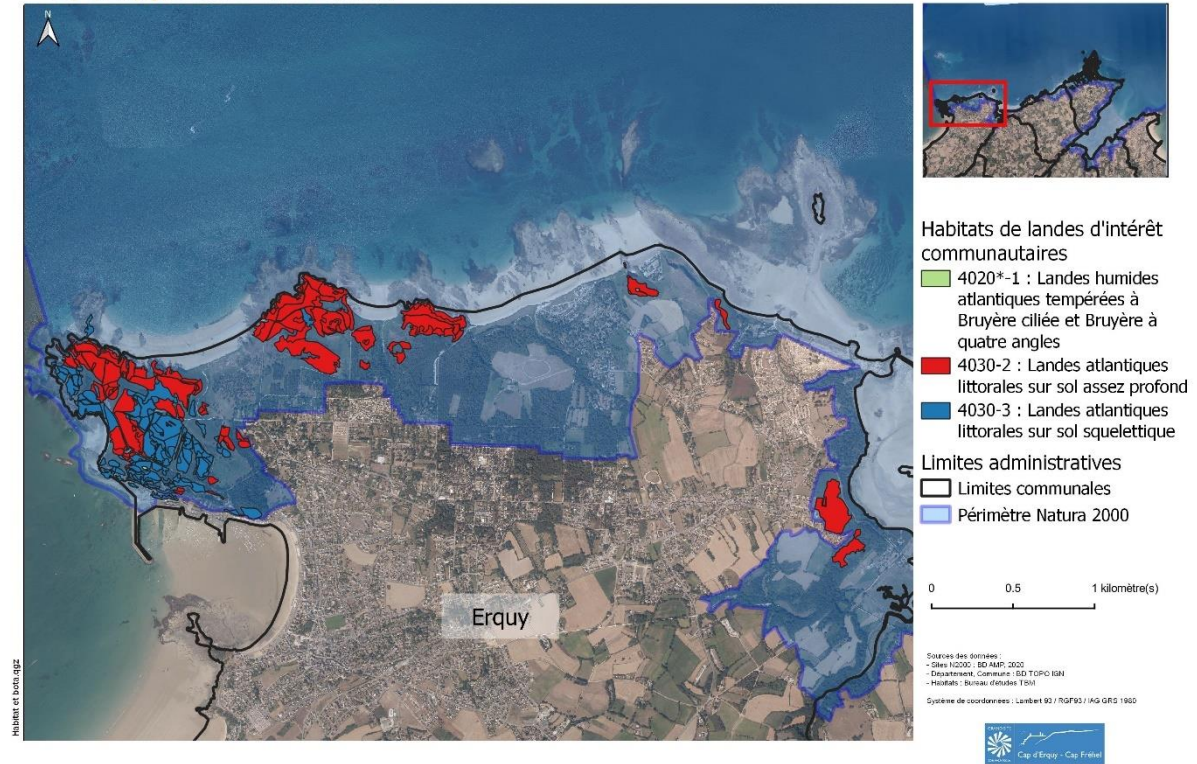
Les landes abritent des habitats avec des gradients allant d'humides à secs. Ces milieux sont assez stables car ce sont des habitats soumis à de fortes contraintes du milieu (vents, embruns, pauvreté et acidité des sols). On peut cependant noter un cycle de reconstruction après une forte fréquentation ou un incendie. Dans des situations plus protégées, une légère dynamique vers les fourrés est observée. Un diagnostic porté à l'échelle du Cap Fréhel a ainsi permis de montrer que les boisements progressaient de 5600 m² annuellement, phénomène s'accroissant au fil des ans (Plan de

gestion des formations arborées du Cap Fréhel, 2018). Le Pin maritime peut aussi s'implanter sur cet habitat et se montrer envahissant vis-à-vis des communautés présentes. Les landes se développant sur grès, et/ou subissant une forte influence littorale sont très stables, voire permanentes en l'absence de perturbations humaines. La forte oligotrophie, combinée à un haut niveau d'humidité, limite en effet le développement des arbustes à l'exception des Saules marsault. A l'inverse, en contexte plus abrité et/ou sur sol plus riche et moins acide, ces milieux ont suite à l'arrêt des pratiques de pâturage quasiment disparues par exemple en baie de la Fresnaye.

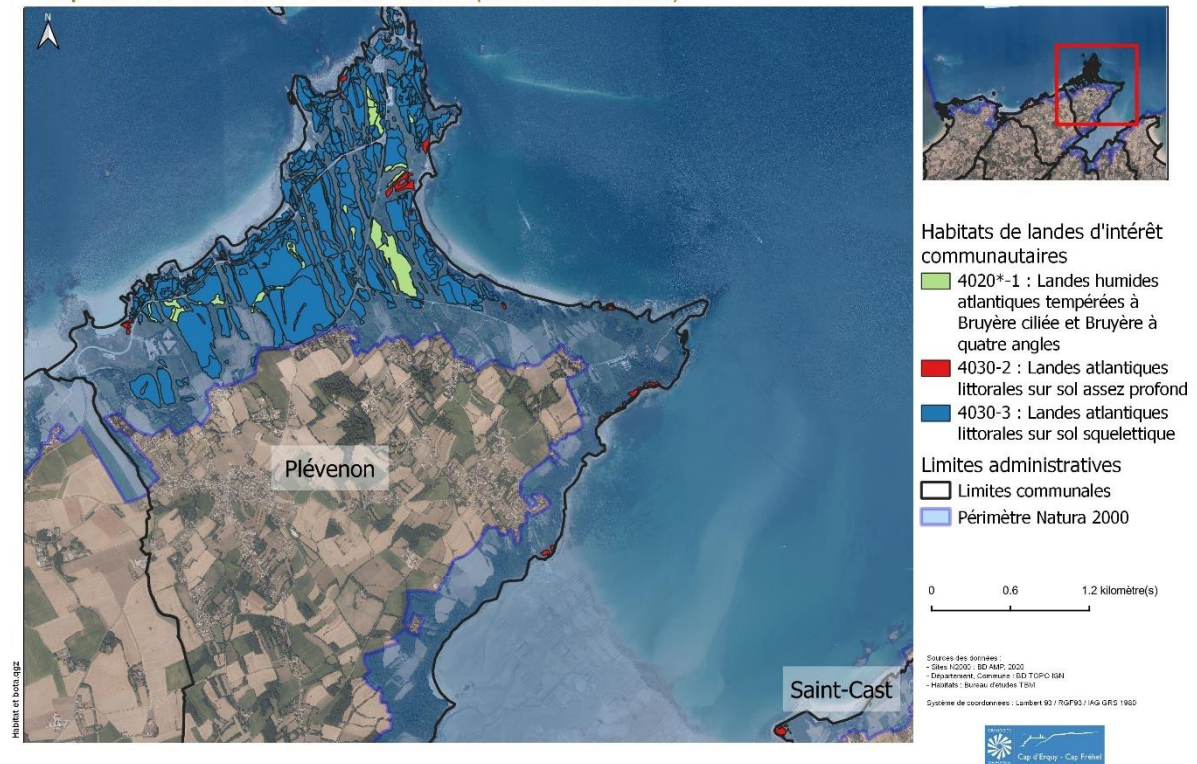
Ces landes sont très spécialisées et présentent de nombreuses variantes écologiques en fonction des secteurs géographiques et conditions de milieu. Ceci leur confère une valeur écologique et biologique élevée. Leur intérêt paysager est très fort.

Si la Bretagne comptait près d'un million d'hectares de landes en 1850, elle n'en comptait plus qu'aux alentours de 400 000 hectares en 1950 (Daucé et Léon, 1982). En 2005, l'estimation se portait à 72 000 ha (Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2005), les toutes dernières évolutions font état de 19 100 ha en 2020 (CBNB, 2020). Ce chiffre montre bien qu'à termes, sans reprise de pratiques de pastoralisme extensif sur ces landes des plateaux, ces paysages emblèmes de la Bretagne seront amenés à quasi disparaître et ne seront plus représentés que par les landes des pointes et des pentes de falaises qui sont maintenues par les conditions abiotiques dues à l'influence maritime.

Le site Natura 2000 comprend 3 habitats de Landes inscrits sur la Directive Habitat Faune Flore. Les Landes atlantiques littorales sur sol squelettique (Code natura : 4030-3) sont l'habitat qui recouvre la plus grande superficie, il se situe majoritairement sur la partie Sud du Cap d'Erquy (Erquy), entre la Plage de Sables-d'Or-les-Pins et l'Anse du Croc (Fréhel) et sur le Cap Fréhel de l'Est de la plage de la Fosse jusqu'à l'Est de l'Anse des Sévignés (Plévenon). Le second habitat constitué des Landes atlantiques littorales sur sol profond (Code natura : 4030-2) se situe sur la partie nord du Cap d'Erquy (Erquy), à la Pointe de la Mare aux Rêts (Erquy), entre la Plage du Portuais et la Plage du Guen (Erquy), la Fosse Eyrand (Erquy), entre la Plage de Sables-d'Or-les-Pins et l'Anse du Croc (Fréhel), des petites superficies sur la Cap Fréhel (Plévenon), la Pointe la Latte (Plévenon), au Port de Saint-Géran (Plévenon), la Pointe du Châtelet (Saint-Cast) et la Pointe de la Corbière (Saint-Cast). Le dernier habitat de lande, les Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère à quatre angles (Code natura : 4020*-1) est un habitat prioritaire. On ne les retrouve que dans les landes du Cap Fréhel (Plévenon) (Carte 15 et Carte 16).



Carte 15 : Milieux de lande du Cap d'Erquy et des Landes de Beaumont inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000



Carte 16 : Milieux de lande Cap Fréhel et Baie de la Fresnaye inscrits à la DHFF de la zone Natura 2000

Tableau 2 :Récapitulatif des fiches descriptives des habitats de la zone Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel et superficies correspondantes

| N° Fiche | Typologie TBM | N2000 génér. | N2000 élément. | Code EUNIS | Code CORINE | Rareté Bretagne | Enjeu de conservation | Etat de conservation | Surface totale (ha) | Surface relative (%) |
|---|---|--------------|----------------|------------|-------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| VEGETATIONS DE FALAISES | | | | | | | | | | |
| Végétations chasmophytiques et halo-chomophytiques | | | | | | | | | | |
| 1 | Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques | 1230 | 1230-1 | B3.31 | 18.21 | Peu commun | Modéré | Bon | 3,00 | 0,17 |
| 2 | Pelouses hygrophiles des bas de falaise | 1230 | 1230-5 | B3.31 | 18.21 | Peu commun | Modéré | Bon | 0,036 | 0,002 |
| Pelouses aérolines/Pré-manteaux/Ourlets littoraux | | | | | | | | | | |
| 3 | Pelouses aérolines sur falaises cristallines et marno-calcaires | 1230 | 1230-3 | B3.31 | 18.21 | Très rare à peu commune | Très fort à modéré | Bon à mauvais | 17,75 | 0,99 |
| Pelouses écorchées/Ourlets littoraux | | | | | | | | | | |
| 4 | Pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des contacts pelouses aérolines-landes | 1230 | 1230-6 | B3.31 | 18.21 | Très rare à Peu commun | Fort | Bon à mauvais | 5,26 | 0,29 |
| 5 | Pelouses thérophytiques des falaises atlantiques | 1230 | - | B3.31 | 18.21 | Rare à Peu commun | Modéré à faible | Bon à mauvais | 6,72 | 0,37 |
| Landes | | | | | | | | | | |
| 6 | Landes atlantiques littorales sur sol assez profond | 4030 | 4030-2 | F4.231 | 31.231 | Peu commun | Fort | Bon à mauvais | 73,25 | 4,09 |
| 7 | Landes atlantiques littorales sur sol squelettique | 4030 | 4030-3 | F4.231 | 31.231 | Rare à Peu commun | Très fort à Fort | Bon à mauvais | 219,42 | 12,22 |
| 8 | Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles | 4020* | 4020*-1 | F4.12 | 31.12 | Très rare | Très fort | Bon | 15,04 | 0,84 |
| VEGETATIONS DE HAUTS DE PLAGE ET CORDONS DE GALETS | | | | | | | | | | |
| 9 | Laisses de mer sur substrat vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord | 1210 | 1210-1 | B1.12 | 16.12 | Peu commun | Modéré | Bon | 0,20 | 0,01 |
| 10 | Végétation des hauts de cordons de galets | 1220 | 1220-1 | B2.33 | 17.33 | Peu commun | Fort | Bon | 0,36 | 0,02 |
| 11 | Végétation des revers internes des cordons de galets | 1220 | 1220-2 | B2.4 | 17.4 | Peu commun | Modéré | Moyen à mauvais | 0,68 | 0,04 |

| N° Fiche | Typologie TBM | N2000 génér. | N2000 élément. | Code EUNIS | Code CORINE | Rareté Bretagne | Enjeu de conservation | Etat de conservation | Surface totale (ha) | Surface relative (%) |
|---|--|--------------|----------------|------------|-------------|------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| VEGETATIONS DUNAIRES | | | | | | | | | | |
| Dunes embryonnaires | | | | | | | | | | |
| 12 | Dunes mobiles embryonnaires atlantiques | 2110 | 2110-1 | B1.311 | 16.2111 | Peu commun | Modéré | Bon à moyen | 9,26 | 0,52 |
| Dunes mobiles et revers internes | | | | | | | | | | |
| 13 | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Arenaria</i> des côtes atlantiques | 2120 | 2120-1 | B1.3211 | 16.2121 | Rare à Peu commun | Fort | Bon à mauvais | 7,59 | 0,42 |
| Dunes semi-fixées et fixées | | | | | | | | | | |
| 14 | Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche | 2130* | 2130*-1 | B1.411 | 16.2211 | Peu commun à Très rare | Très fort à Fort | Bon à mauvais | 32,70 | 1,82 |
| | Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) | 2130* | - | B1.41 | 16.221 | Peu commun | Fort | Mauvais | 0,38 | 0,02 |
| 15 | Pelouses vivaces calcicoles arrière-dunaire | 2130* | 2130*-3 | B1.45 | 16.225 | Peu commun | Fort | Moyen à mauvais | 39,72 | 2,21 |
| 16 | Ourlets thermophiles dunaires | 2130* | 2130*-4 | B1.46 | 16.226 | Peu commun | Fort | Bon à mauvais | 1,22 | 0,07 |
| Dépressions et bas-marais arrière-dunaires | | | | | | | | | | |
| 17 | Bas-marais dunaires | 2190 | 2190-3 | B1.83 | 16.33 | Peu commun | Modéré | Bon à moyen | 4,83 | 0,27 |
| 18 | Roselières et cariçaias dunaires | 2190 | 2190-5 | B1.85 | 16.35 | Peu commun | Modéré | Bon | 0,01 | 0,0005 |
| VEGETATION D'ESTUAIRES | | | | | | | | | | |
| Slikkes | | | | | | | | | | |
| 19 | Salicorniaies des bas niveaux | 1310 | 1310-1 | A2.5512 | 15.1111 | Peu commun | Modéré | Bon | 5,39 | 0,30 |
| Bas schorres | | | | | | | | | | |
| 20 | Prés salés du bas schorre | 1330 | 1330-1 | A2.5272 | 15.622 | Peu commun | Modéré | Bon | 10,05 | 0,56 |
| Moyens schorres | | | | | | | | | | |

| N° Fiche | Typologie TBM | N2000 génér. | N2000 élément. | Code EUNIS | Code CORINE | Rareté Bretagne | Enjeu de conservation | Etat de conservation | Surface totale (ha) | Surface relative (%) |
|--|---|--------------|----------------|------------|-------------|---------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 21 | Prés salés du schorre moyen | 1330 | 1330-2 | A2.5271 | 15.621 | Peu commun | Modéré | Bon | 27,66 | 1,54 |
| Hauts et très hauts schorres | | | | | | | | | | |
| 22 | Salicorniaies des hauts niveaux | 1310 | 1310-2 | A2.5513 | 15.1112 | Peu commun | Modéré | Bon à mauvais | 3,38 | 0,19 |
| 23 | Prés salés du haut schorre | 1330 | 1330-3 | A2.531 | 15.337 | Rare à Peu commun | Modéré | Bon à moyen | 6,43 | 0,36 |
| 24 | Prés salés du contact haut schorre/dune | 1330 | 1330-4 | A2.531D | 15.33D | Rare | Fort | Bon | 0,98 | 0,05 |
| 25 | Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée | 1330 | 1330-5 | A2.511 | 15.35 | Commun | Modéré | Bon | 8,48 | 0,47 |
| VEGETATIONS PRAIRIALES | | | | | | | | | | |
| Prairies mésophiles | | | | | | | | | | |
| 26 | Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | - | E2.21 | 38.21 | Peu commun à commun | Modéré | Bon à moyen | 10,59 | 0,59 |
| Prairies humides et mésohygrophiles | | | | | | | | | | |
| 27 | Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques | 6410 | 6410-9 | E3.512 | 37.312 | Commun | Modéré | Bon | 0,053 | 0,003 |
| | Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques | 6410 | 6410-6 | E3.512 | 37.312 | Commun | Modéré | Bon | 0,43 | 0,02 |
| MEGAPHORBIAIES ET VEGETATIONS AMPHIBIES | | | | | | | | | | |
| 28 | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces | 6430 | 6430-4 | E5.42 | 37.7 | Peu commun | Fort | Bon à moyen | 3,84 | 0,21 |
| 29 | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i> | 3110 | 3110-1 | C3.413 | 22.313 | Peu commun | Fort | Bon | 0,67 | 0,04 |
| BOISEMENTS | | | | | | | | | | |
| 30 | Hêtraies-chênaies collinéennes hyperatlantiques à If et à Houx | 9120 | 9120-1 | G1.623 | 41.123 | Peu commun | Modéré | Bon à moyen | 13,57 | 0,76 |
| 31 | Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois | 9130 | 9130-3 | G1.632 | 41.132 | Peu commun | Modéré | Bon à moyen | 7,88 | 0,44 |
| 32 | Ormaies-frênaies de ravin, atlantique à Gouet d'Italie | 9180* | 9180*1 | G1.A41 | 41.F12 | Rare à peu commun | Fort | Bon à mauvais | 60,08 | 3,35 |

| N° Fiche | Typologie TBM | N2000 génér. | N2000 élément. | Code EUNIS | Code CORINE | Rareté Bretagne | Enjeu de conservation | Etat de conservation | Surface totale (ha) | Surface relative (%) |
|---|---|--------------|----------------|------------|-------------|-----------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 33 | Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre | 9180* | 9180*-2 | G1.A4111 | 41.41 | Peu commun | Fort | Bon | 20,72 | 1,15 |
| 34 | Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux | 91E0 | 91E0-8 | G1.2111 | 44.311 | Commun | Modéré | Bon | 9,11 | 0,51 |
| HABITATS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | | | | | | | | | |
| | Habitats non d'intérêt communautaire | - | - | - | - | - | - | - | 1168,29 | 65,07 |
| | | | | | | | | | 1795,292 | 100,000 |

Synthèse :

Enfin, il est à noter, qu'une surface non négligeable des 280 ha (TBM environnement, 2018) en l'état de friche ou de fourrés actuellement est susceptible d'évoluer en boisement d'intérêts communautaires sur le long terme, si l'activité humaine n'y reprend pas pieds. A l'inverse, d'autres espaces mériteraient restauration, pour retrouver toute leur valeur patrimoniale et appellation de milieu d'intérêt communautaire (dunes enrichies, ou landes envahies par les Pins maritimes par exemple) (Tableau 2).

Leurs représentativités :

La surface des landes représente plus de 50% de la surface des habitats d'intérêt communautaire. Les boisements (18%), les dunes (12%) et les prés salés (11%) se partagent la grande majorité des surfaces restantes, ne laissant que 8% aux végétations de falaises, aux prairies et aux zones humides (Figure 2).

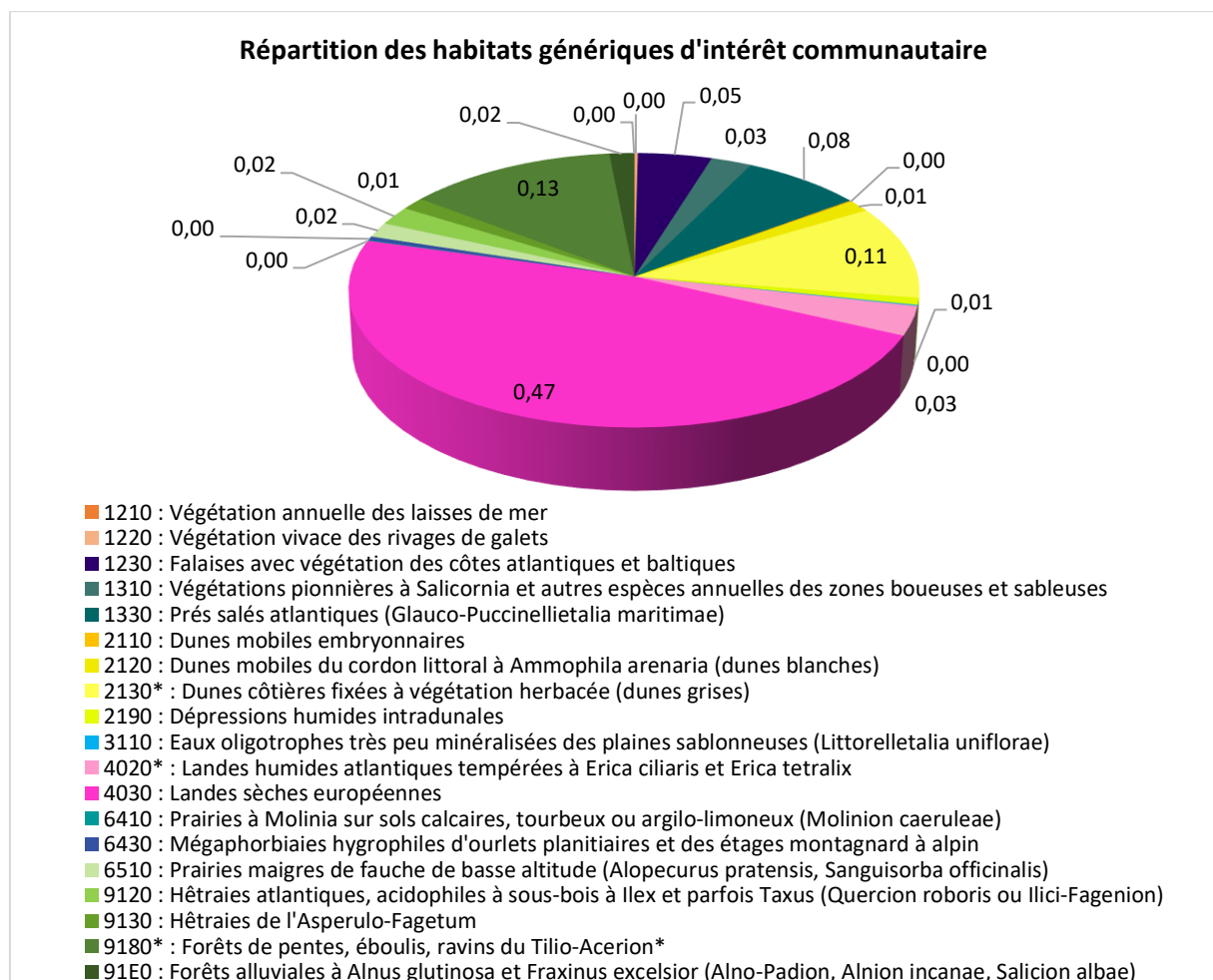


Figure 2 : Répartition des habitats génériques d'intérêt communautaire

I.2.1.3. Fonctionnalités écologiques

La grande majorité des habitats d'intérêt communautaire accueille une flore spécifique, que ce soit les landes, les dunes, les cordons de galets, les falaises et milieux humides.

Les falaises maritimes :

Les associations végétales et les espèces floristiques présentes sont spécialisées et strictement inféodées aux milieux littoraux, ce qui leur confère un intérêt écologique, biologique et paysager particulier. Leur intérêt écologique est très fort, notamment pour l'association du *Brachypodium rupestre* - *Peucedanetum officinalis* (ourlet à Brachypode et Peucedan officinal) qui est observé uniquement sur les filons de dolérites du Cap Fréhel (Bioret *et al.*, 2014). Le Peucedan officinal est une espèce de grande rareté en Bretagne (Annexe 1 de la Liste rouge armoricaine (Magnanon, 1993)) et est protégé au niveau régional (Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale). Et, c'est dans les hauts de falaise, là où l'influence marine commence à se faire moins sentir que cet habitat connu uniquement du Cap Fréhel est dans le meilleur état de conservation. Sur le site, un des habitats de milieux de falaises intègre la pelouse du *Sileno zetlandicae-Festucetum pruinosa* qui abrite la Silène des Shetlands *Silene dioica var. zetlandica*, espèce inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France (Olivier *et al.*, 1995) et elle a le statut vulnérable sur la Liste Rouge de Bretagne (Quéré et Magnanon, 2016). Ces milieux ont donc un intérêt important pour la préservation d'espèces spécialistes inféodées à ces conditions de vie extrêmes.

Les falaises jouent également un rôle très important pour la reproduction d'espèces d'oiseaux marins (Alcidés, Procellariidés, Cormorans,) comme d'espèces patrimoniales moins spécifiques telles que le Pipit maritime (*Anthus petrosus*) ou encore le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruris*). En effet, ces derniers vont pondre et élever leurs jeunes dans les falaises, cela leur confère une certaine protection contre les prédateurs et leur permet d'être à proximité des sources de nourriture.

Les hauts de plage et les cordons de galets :

Ces habitats jouent un rôle important pour la totalité du cycle de vie des espèces végétales protégées au niveau national. Cet habitat constitué de galets, plus ou moins enrichis d'arènes, soumis aux vents et embruns, est le milieu de prédilection du Chou marin (*Crambe maritima*), espèce protégée en France.

Ces habitats peuvent abriter des espèces remarquables de limicoles dont certains vont réaliser leur cycle de reproduction dans ces milieux. La végétation servant à nicher, le reste du milieu ayant un rôle important pour l'alimentation, à l'image du Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) espèces remarquables de limicoles de la Directive « Oiseaux ». De nombreuses espèces de limicoles migrateurs et hivernants fréquentent notamment les laisses de mer pour se nourrir d'invertébrés.

Les dunes :

Les dunes embryonnaires peuvent être caractérisées par la présence d'espèces patrimoniales comme le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*) ou plus rarement le Chou marin (*Crambe maritima*) présent si un banc de galets fossiles est présent en dessous, toutes deux protégées. Les dunes mobiles contribuent quant à elles à l'équilibre dynamique des dunes. Elles abritent des espèces adaptées et patrimoniales comme le Panicaut maritime. L'habitat des dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) est classé comme d'intérêt communautaire prioritaire. Il abrite une diversité et une richesse végétale d'intérêt majeur, dont des taxons calcicoles inféodés à la dune grise en Bretagne. La préservation de cet habitat est bénéfique à la pérennisation de la diversité végétale du site. La diversité végétale peut y être importante. Ces milieux jouent donc un rôle très important dans le cycle de vie de nombreuses espèces végétales malgré leur pauvreté en nutriments et les embruns (Martinez & Psuty, 2004). En effet, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial y trouvent refuge. Cependant, ces dunes, qui étaient pâturées pour certaines, ont tendance à s'ourlifier. Une végétation haute se développe contraignant le maintien d'espèces inféodées à la dune rase, comme le Séséli annuel (*Seseli annuum*), l'Hornungie (*Hornungia petraea*). Certaines espèces, connues sur le site, ont disparu pour cette raison, notamment la Gentiane amère (*Gentiana amarella*).

La faune des dunes côtières est dominée par les arthropodes et les vertébrés, en particulier les insectes, les oiseaux et les mammifères. Les arachnides sont communs et les crustacés peuvent être importants près de la plage. Des mollusques et des amphibiens sont également présents, les premiers préférant les sols riches en calcaire. Cependant, les insectes dominent généralement, en particulier les ordres des Hyménoptères, Coleoptères et Diptères. Face au fort déclin que subit le lapin, en raison de différentes maladies, les dunes apparaissent être un milieu refuge, même si les raisons n'en sont pas encore bien expliquées.

Les vases salées :

Le cortège floristique est souvent assez pauvre mais très spécifique vu les conditions extrêmes des milieux d'estuaires. Les roselières hautes, en particulier les phragmitaies, constituent un habitat privilégié, voire exclusif, de reproduction, d'hivernage ou d'alimentation pour de nombreux oiseaux dont plusieurs espèces présentent un statut de conservation défavorable en Europe. La Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et le Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) ont ainsi récemment été repérées sur le territoire (GEOCA, 2018).

Certains autres oiseaux fréquentent les prés salés comme lieu de nourrissage : Bernache cravant (*Branta bernicla*), Courlis cendré (*Numenius arquata*), Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), ainsi que divers petits échassiers et passereaux nordiques. En effet, ces milieux favorisent le développement d'une biomasse et d'une abondance élevées d'invertébrés et d'algues (Meire *et al.*, 2005). A fil des saisons, il est possible d'y observer en halte migratoire, Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) et Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ; néanmoins ces haltes souvent brèves rendent la détection de leur présence difficile mais régulière. Enfin, en période automnale, des regroupements très importants de Mouettes et Goélands sont à noter et comprennent plusieurs milliers d'individus. Il est noté également la présence de plus en plus marquée du Héron garde-bœuf, fréquentant davantage les milieux prairiaux.

On notera également, la présence d'un amphibien très particulier en baie de la Fresnaye, le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) dont une belle population a été récemment découverte (Données Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel).

Les landes :

Les landes atlantiques littorales sur sol assez profond du site sont très spécialisées et présentent de nombreux écotypes littoraux, ce qui leur confère une valeur écologique et biologique élevée. Leur intérêt paysager est très fort. Les landes atlantiques littorales sur sol squelettique, plus rares que le type de lande vu précédemment, se retrouvent cependant dans de nombreuses stations du littoral du Massif armoricain. Elles présentent également de nombreux écotypes littoraux, ce qui leur confère une valeur écologique et biologique élevée. Et pour finir, les landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles sont rares et très localisées, elles présentent un fort intérêt paysager et écologique. L'enjeu de conservation est fort notamment avec la présence de plusieurs populations d'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*). Ces trois habitats de landes accueillent des espèces de passereaux inscrites à la Directive Oiseaux, telles que la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), ainsi qu'une grande variété de Lépidoptère.

Les prairies :

Si peu d'espèces patrimoniales floristiques sont représentées dans les prairies mésophiles, ces prairies peu fertilisées abritent une richesse floristique favorable aux insectes. De plus, elles servent de zones d'alimentation pour certains mammifères et de terrains de chasse à de nombreux prédateurs.

Les prairies humides oligotrophiles abritent souvent une flore intéressante et possèdent une valeur patrimoniale assez forte. Elles constituent en outre un habitat privilégié pour de nombreux insectes, notamment certains papillons menacés.

Ces milieux prairiaux, s'ils font l'objet d'un pâturage avec un troupeau à vermifugation raisonnée, jouent un rôle capital dans la production de bousiers. Ceux-ci sont en effet, l'aliment automnal principal des Petits et Grands rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus ferrumequinum*) tous deux inscrits à l'Annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore, et leur permettant ainsi de constituer la réserve de graisse nécessaire à l'hibernation.

Les zones humides :

Les mégaphorbiaies sont diversifiées et présentent un intérêt patrimonial, notamment en raison de la flore et de la faune invertébrée qui leur sont associées.

Les habitats en eaux libre peuvent quant à eux présenter une valeur patrimoniale très importante par la présence d'espèces végétales rares protégées qu'ils peuvent abriter. Mais aussi par les espèces d'amphibiens qui vont y réaliser une partie ou l'intégralité de leur cycle de vie.

Les forêts :

Bien que de manière localisée, le territoire abrite de très intéressantes forêts dites de pentes, notamment sur les coteaux de la Baie de la Fresnaye ou encore le long du ruisseau de l'Islet. Les variantes hygrosclérophiles à Fougères présentent une flore diversifiée et originale. En outre, cet habitat constitue une zone d'accueil pour la faune, notamment pour l'avifaune, comme les chiroptères. Ce n'est pas un hasard si le territoire abrite une diversité en chiroptère reconnue comme l'une des plus fortes de Bretagne. Ces forêts littorales d'intérêts communautaires sont peu fréquentes et occupent souvent des superficies réduites. Elles présentent un intérêt écologique majeur (Bioret et Boulet, 2014). Celles-ci sont prolongées par un habitat forestier remarquable dit Chênaie littorale à Garance. Cet assemblage de milieux forestiers joue un rôle majeur pour la nutrition comme le déplacement des chiroptères. Il est ainsi reconnu, que la continuité boisée le long des coteaux de la Baie de la Fresnaye, constitue l'élément-clef de la survie des Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) localement. En effet, le territoire abrite l'une des plus importantes métapopulations de Petits rhinolophes connues. Les différents noyaux de population identifiés interagissent entre eux et il n'est pas rare de constater des transferts de population d'un gîte à l'autre via cette voie de dispersion privilégiée.

Il s'agit d'un habitat important qui offre de multiples niches écologiques pour la faune.

I.2.1.4. Etat de conservation des habitats

Pour chacun des habitats du site, un état de conservation a été défini par le bureau d'études TBM environnement (TBM environnement, 2018). Celui-ci est évalué à partir de la combinaison de plusieurs facteurs de dégradation d'origine anthropique ou naturelle, décrits dans le document technique du CBNB (Hardegen, 2014).

Ainsi, pour le site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel, plusieurs types de dégradation ont été relevés :

- L'enrésinement avec la plantation de résineux sur des habitats d'intérêt comme les landes littorales ou les milieux dunaires ;
- La fermeture des milieux (embroussaillage) par la colonisation d'espèces ligneuses comme le Prunellier *Prunus spinosa*, l'Ajonc *Ulex sp*, les Ronces *Rubus sp.* ou encore la Fougère aigle *Pteridium aquilinum* ;
- L'enfrichement/rudéralisation par la présence d'espèces rudérales comme la Ravenelle *Raphanus raphanistrum*, les Cirses *Cirsium sp*, la Queue-de-lièvre *Lagurus ovatus...* ;
- La présence d'espèces exotiques envahissantes ;
- L'eutrophisation des milieux terrestres par des apports azotés liés à la présence de colonies d'oiseaux ;
- La surfréquentation et la mise à nu des milieux piétinés ;
- La présence de remblais
- La fermeture du milieu par la colonisation d'arbres.

Après avoir indiqué le type de dégradation présent sur l'habitat, l'intensité a été appréciée : dégradation nulle, dégradation faible à moyenne, dégradation forte.

La nature et l'intensité des types de dégradation notés sur le terrain sont ensuite saisies dans la Base d'informations géographiques (BIG) et permettent de calculer l'état de conservation des habitats.

Les niveaux de dégradation et l'état de conservation correspondants sont présentés dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Récapitulatif des niveaux de dégradation et de l'état de conservation correspondant

NB : Niveau de dégradation : 1 = néant ; 2 = faible à moyen ; 3 = fort.

| Nombre de critères de dégradation concernés | Etat de conservation |
|--|----------------------|
| Un ou plusieurs types de dégradation de niveau 3 | Mauvais |
| Au moins deux types de dégradation de niveau 2 | Mauvais |
| Un type de dégradation de niveau 2 | Moyen |
| Tous les types de dégradation sont de niveau 1 | Bon |

Si l'application de cette méthode apporte au gestionnaire des informations utiles pour planifier la gestion du site auquel il a la charge, elle ne permet pas de prendre en compte de manière satisfaisante la fonctionnalité de l'habitat et les éventuels processus dynamiques (Hardegen, 2014). Les indicateurs de fermeture du milieu correspondent à une dynamique progressive, c'est-à-dire à un stade transitoire d'un type de végétation évoluant vers un autre. En fonction des objectifs du gestionnaire par rapport à la gestion des habitats naturels présents sur son site, cette évolution peut être positive ou négative. Par exemple, un habitat dunaire d'intérêt communautaire qui s'embroussaille, avec l'arrivée de formations à Fougères aigles, correspond à une dégradation de cet habitat (disparition progressive d'un habitat d'intérêt communautaire) ; en revanche, un fourré issu de la déprise agricole qui se boise sera considéré comme une évolution bénéfique. Cela signifie que des anciennes prairies exploitées ou des cultures sont en cours d'évolution et mèneront à terme vers un stade forestier plus intéressant d'un point de vue fonctionnel et plus attractif pour certaines espèces de faune.

Sur les 1795,29 ha d'habitats inventoriés, 508,2 ha sont en bon état de conservation, 127,5 ha sont en état de conservation moyen tandis que 129,4 ha sont en mauvais état de conservation (Figure 3). 1030,2 ha ne sont pas renseignés car ce sont des habitats non d'intérêt communautaire sur lesquels aucune dégradation n'a été constatée. Le mauvais état de conservation de certains habitats correspond souvent à l'accumulation de plusieurs critères de dégradations.

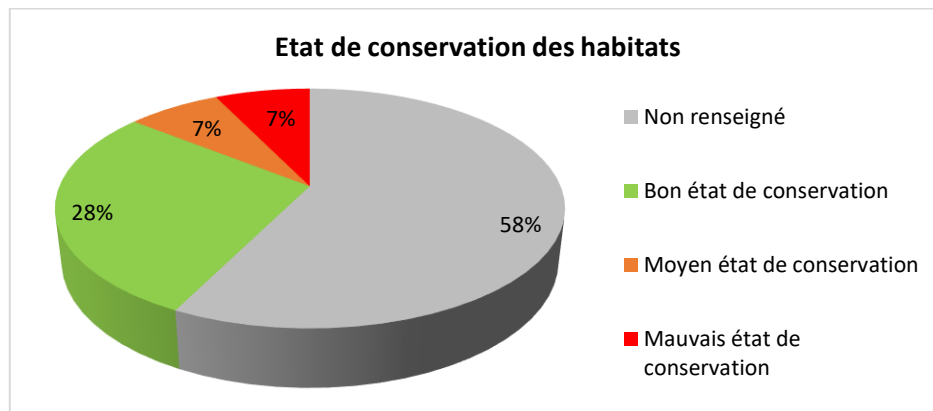


Figure 3 : Etat de conservation des habitats naturels

Les habitats en moyen ou mauvais état de conservation se situent principalement au niveau :

- de quelques secteurs de landes littorales au niveau du Cap d'Erquy ;
- des arrières-dunes de la plage du Lourtuais ;
- des landes en arrière de la plage du portuais ;
- des landes et des falaises sableuses du secteur de Lanruen ;
- de la dune des Hôpitaux ;
- de quelques secteurs dunaires de la plage des Sables-d'Or ;
- des dunes et de quelques secteurs des falaises de la Fosse ;
- de quelques secteurs de landes sur le Cap Fréhel ;
- de l'extrémité de la pointe du Cap Fréhel (zones en cours de restauration) ;
- de quelques secteurs à l'ouest et au sud de Fort la Latte ;
- des zones landicoles à proximité de la carrière.

Sur les 587,8 ha d'habitats d'intérêt communautaire inventoriés, 454,9 ha soit 78% sont en bon état de conservation, 54,5 ha soit 9% sont en état de conservation moyen tandis que 78,5 ha soit 13% sont en mauvais état de conservation (Figure 4, Carte 17, Carte 18 et Carte 19). Les types de dégradation responsables du moyen ou du mauvais état de conservation sur certains habitats d'intérêt communautaire sont principalement l'embroussaillage (développement de ptéridaies sur des dunes fixées ou des landes littorales), la présence de résineux (développement de Pins maritimes sur des milieux dunaires ou landicoles) ou la fréquentation excessive (installation de campings sur des milieux dunaires, piétinement des pelouses littorales et des landes...).

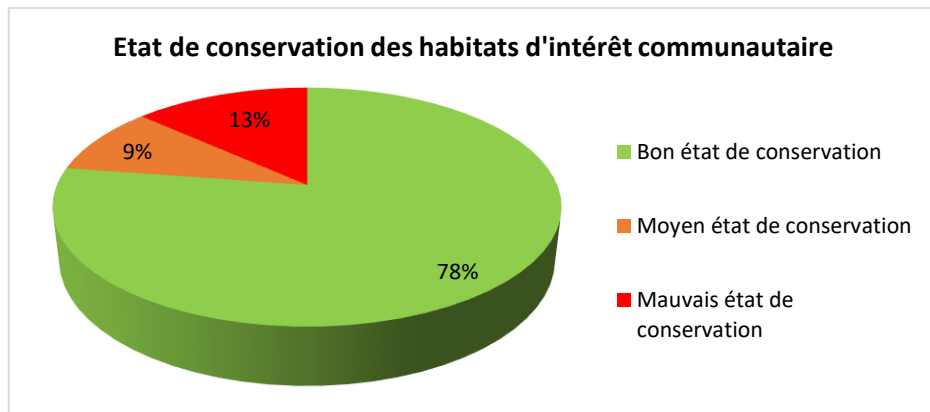
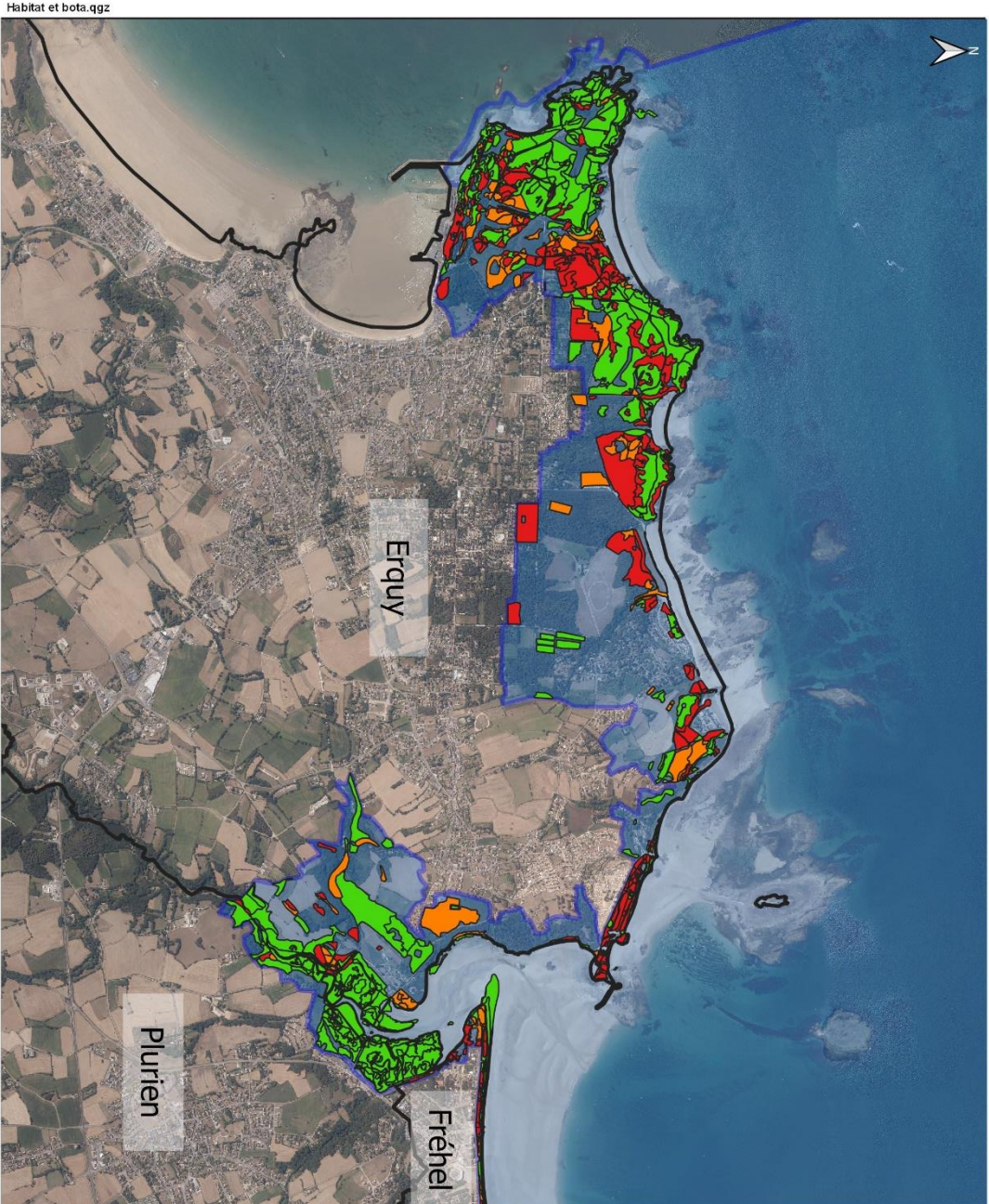
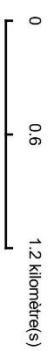


Figure 4 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (587,8 ha)



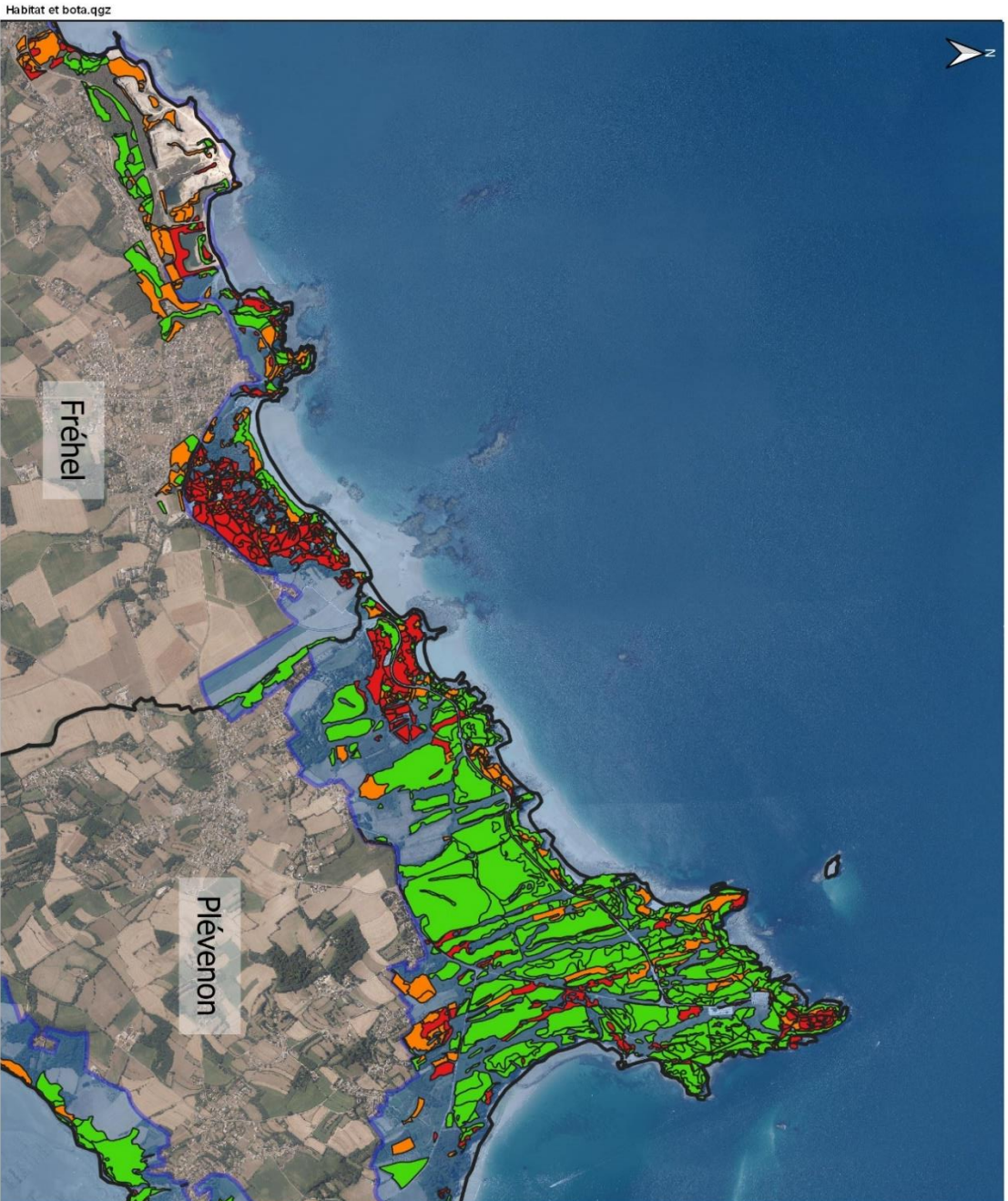
- Etat de conservation**
- Bon état de conservation
 - Mauvais état de conservation
 - Moyen état de conservation

- Limites administratives**
- Limites communales
 - Périmètre Natura 2000



Sources des données :
 - Sites Natura 2000 : BD AHP, 2020
 - Département, Commune : BD TOPO IGN
 - Habitats : Bureau d'études TBM
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / MGS CRS 1980

Carte 17 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du Cap d'Erquy à l'ouest de Sables-d'Or-les-Pins

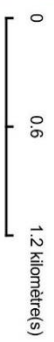


Etat de conservation

- Bon état de conservation
- Mauvais état de conservation
- Moyen état de conservation

Limites administratives

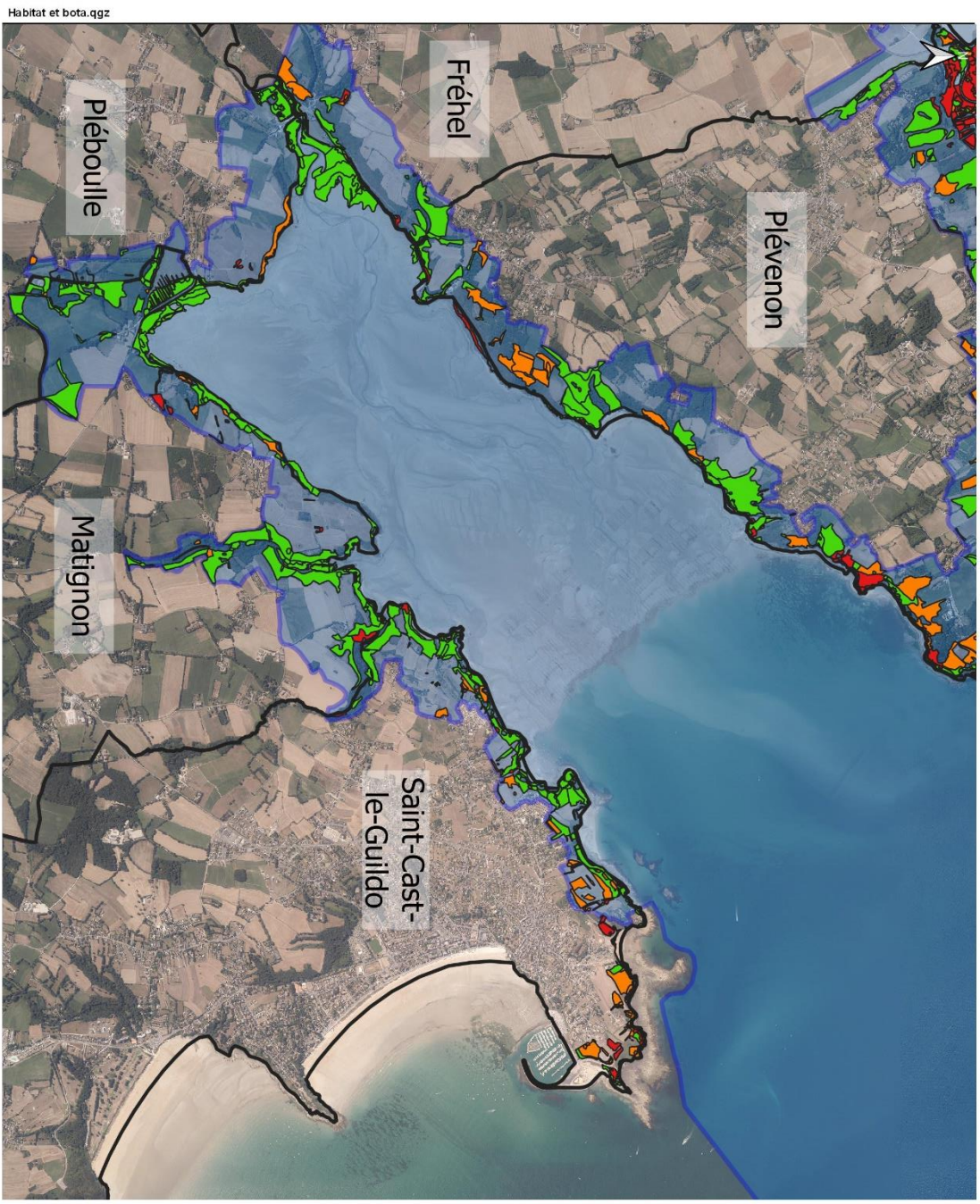
- Limites communales
- Périmètre Natura 2000



Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD MAPR, 2020
- Département, Commune : BD PAI
- Habitats : Bureau d'études T&S
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Carte 18 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la Côte Ouest de Fréhel jusqu'à l'Est du Cap Fréhel



Etat de conservation

- Bon état de conservation
- Mauvais état de conservation
- Moyen état de conservation

Limites administratives

- Limites communales
- Périmètre Natura 2000



Sources des données :
 - Sites Natura 2000 - BD AMF, 2020
 - Département, Commune - BD TOPO IGN
 - Habitats : Bureau d'études T&H

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Carte 19 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la Baie de la Fresnaye

I.2.1.5. Les menaces potentielles

Il pèse plusieurs menaces sur les différents habitats présents sur le site. Ces menaces peuvent être de deux types. Des menaces naturelles ou des menaces anthropiques. Sur les 587,8 ha d'habitats d'intérêt communautaire inventoriés, 454,9 ha soit 78% sont en bon état de conservation, 54,5 ha soit 9% sont en état de conservation moyen tandis que 78,5 ha soit 13% sont en mauvais état de conservation. Les types de dégradation responsables du moyen ou du mauvais état de conservation sur certains habitats d'intérêt communautaire sont principalement la fermeture des milieux (développement de ptéridaies sur des dunes fixées ou des landes littorales), la présence de résineux (développement de Pins maritimes sur des milieux dunaires ou landes) ou la fréquentation excessive (piétinement des pelouses littorales et des landes, ...).

I.2.1.4.1. Menaces naturelles

La seule menace naturelle présente sur le site est la fermeture des milieux. Depuis l'abandon d'anciennes pratiques agricoles traditionnelles (pâturage, étrépage, écobuage) de certains habitats comme les landes et les prairies, ces derniers naturellement évoluent vers la fermeture. Cela entraîne une perte d'habitats d'intérêts communautaires ainsi qu'un appauvrissement de la diversité biologique.

I.2.1.4.2. Menaces anthropiques

La menace anthropique la plus importante est liée à la fréquentation touristique. Le site Natura 2000 accueille près de 2 millions de visiteurs par an en 2019 (1M au Cap Fréhel, 600000 au Cap d'Erquy et 400 000 au Fort la Latte), ce chiffre va certainement être en augmentation suite à l'obtention du Label Grand site de France en septembre 2019. Ce qui entraîne la détérioration et l'érosion des habitats de landes, de falaise et de dunes. Afin de limiter cette dégradation des monofils sont posés pour guider les visiteurs et la technique présente des très bons résultats. Cette forte fréquentation peut aussi être source de dérangement pour la faune. Cependant, il y eu une très nette amélioration, malgré l'augmentation du nombre de visiteurs, la dégradation des milieux et l'érosion ont fortement diminué.

L'évolution des pratiques agricoles a conduit à une réduction du bocage, affaiblissant par la même ses fonctions d'habitat et de corridor de déplacement pour les espèces, ainsi que son intérêt paysager. Une veille est désormais opérée, toute comme certains linéaires sont replantés pour consolider ses fonctions. La faune présente dans les haies abrite des espèces dites « alliées des cultures » et jouent un rôle non négligeable de régulateurs de ravageurs de cultures.

L'enrichissement des eaux par fuite de nutriments des cultures, comme depuis les systèmes d'épuration à générer par le passé des dysfonctionnements des écosystèmes (Algues vertes, bloom phytoplanctoniques, pollutions, etc.). Un phénomène d'anoxie a pu par exemple être observé par le passé et avait conduit à la mort constatée de nombreux poissons. De gros efforts ont été engagés permettant la réduction des apports nutritifs comme des germes bactériologiques. Le phénomène d'algues vertes a quasiment disparu (désormais supplanté par une algue brune), les blooms phytoplanctoniques et les pollutions bactériologiques se font plus rares et moins graves.

La pêche à pied peut également avoir un impact sur les habitats, des actions de sensibilisation sont portées en ce sens.

La plaisance, et activités maritimes peuvent être également source de pollution (hydrocarbures, carénages, etc) comme de dégradation d'habitat avec le mouillage forain ou encore la pêche sur herbiers de zoostère et de maerl par exemple.

Enfin, l'introduction d'espèces non autochtones par l'homme comme les résineux, notamment le Pin maritime, et les plantes invasives peut conduire à une altération voire disparition des milieux les plus remarquables.